



# Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

Secretariat provided by the United Nations Environment Programme



## Rapport de la 31<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent de la CMS Bonn, 28-29 septembre 2006

### Point 1 de l'ordre du jour : Remarque liminaire et introductions

1. La réunion a été ouverte par Eric Blencowe (Royaume-Uni), président du Comité permanent, à 9 h le jeudi 28 septembre 2006. M. Blencowe a fait observer que le représentant de l'Arabie Saoudite avait adressé ses excuses pour avoir annoncé tardivement qu'il n'assisterait pas à la réunion. Il était regrettable que, de ce fait, aucun représentant de l'Asie n'ait été présent. Il a également regretté l'absence d'un représentant du PNUE/UNON, malgré une invitation adressée en juillet 2006, mais s'est félicité de la présence d'un grand nombre de personnes, notamment celle de plusieurs représentants d'organisations internationales et nationales non gouvernementales dont un certain nombre d'organismes partenaires de la CMS. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants (dont la liste figure à l'Annexe 1 du document CMS/StC31/Inf.3), se réunissant pour la première fois dans les locaux réaménagés de Langer Eugen, nouveau siège du Secrétariat (voir point 7(d) de l'ordre du jour).

2. Oliver Schall, Ministère Fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire, représentant le gouvernement hôte (Allemagne), a souhaité la bienvenue aux participants au nom de son ministère et du gouvernement. Il a également attiré l'attention sur le fait que le Comité se réunissait pour la première fois dans le nouveau bâtiment.

### Point 2 de l'ordre du jour : Adoption l'ordre du jour, du calendrier et du Règlement intérieur

3. Le président a invité le Comité à se pencher sur l'ordre du jour provisoire révisé et sur le calendrier provisoire révisé (CMS/StC31/1/Rev.1 et CMS/StC31/2/Rev.1). Il a été demandé que la question de la participation de la CMS dans le Partenariat dans la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et l'utilisation durable de leurs habitats le long de leur itinéraire aérien Asie orientale-Australasie fasse l'objet d'un examen au titre du point 11 de l'ordre du jour. D'autres questions seraient débattues au titre du point 12 de l'ordre du jour et comporteraient une discussion sur la chasse des espèces d'antilopes en danger au Niger. Il en a été ainsi décidé.

4. L'ordre du jour et le calendrier amendés ont été adoptés (Annexes 2 et 3).

5. Il a été proposé qu'une partie du point 6 de l'ordre du jour (Résultats de la réunion des Parties à ASCOBANS) et la totalité des points 7(a) (personnel et organisation du Secrétariat) et 9(b) (Résolution 8.21 : conseillers scientifiques supplémentaires) de l'ordre du jour soient examinés au cours d'une session close réservée aux membres, aux Etats observateurs et aux administrateurs de haut niveau du Secrétariat de la CMS. Cependant, le point 7(a) serait d'abord présenté à l'ensemble de la réunion par le Secrétariat avant le débat en session close. Il en a été ainsi décidé.

6. Le président a invité le Comité à examiner son Règlement intérieur (CMS/StC31/Inf.1), qui n'avait pas été modifié depuis la 30<sup>ème</sup> réunion. En l'absence de tout commentaire, le Règlement intérieur a été adopté.

### Point 3 de l'ordre du jour : Adoption des rapports des 28<sup>ème</sup>, 29<sup>ème</sup> et 30<sup>ème</sup> réunions

7. Le Comité a noté les rapports de ses 28<sup>ème</sup>, 29<sup>ème</sup> et 30<sup>ème</sup> réunions.

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'adhésion de nouvelles Parties à la Convention**

8. Francisco Rilla Manta (administrateur chargé de l'Information et du renforcement des capacités) a présenté le sujet. Il a déclaré qu'il y avait de bonnes raisons de croire que Costa Rica, Cuba, Madagascar, le Yémen, et probablement les Comores adhèreraient prochainement à la Convention. Un travail intense était entrepris pour persuader le Brésil d'y adhérer. La Chine était un autre objectif majeur. Pour la direction de la prochaine CdP, des campagnes intenses se concentreraient sur l'Amérique latine et l'Asie, de nombreuses lettres personnelles étant adressées aux dirigeants de tous les pays non Parties. Il a annoncé que le Secrétariat préparait une carte mondiale indiquant la composition de la CMS (une carte était déjà disponible sur le site Web de la CMS).

9. Le président a demandé instamment aux représentants de la République-Unie de Tanzanie de se concentrer sur les contacts avec le Botswana, le Mozambique et le Zimbabwe, qui n'étaient pas Parties, et au représentant de l'Australie de faire de même pour ce qui est de l'Indonésie. Il a ajouté que l'Estonie était le seul Etat membre de l'Union européenne qui n'était pas Partie à la Convention.

10. Oliver Schall, au nom du pays dépositaire, l'Allemagne, a fait savoir que, depuis la dernière réunion, l'Algérie, le Bangladesh, le Cap Vert, le Kazakhstan et les îles Cook avaient adhéré à la Convention, portant le total des Parties à 98. L'Angola devrait adhérer le 1<sup>er</sup> décembre 2006. Le Costa Rica et le Yémen devraient probablement bientôt adhérer à la Convention. Par des contacts bilatéraux et multilatéraux auxquels ont participé le Secrétariat et le gouvernement allemand, qui est le dépositaire, des contacts ont été pris avec le Belize, le Botswana, le Brésil, le Burundi, El Salvador, l'Ethiopie, le Guatemala, la Guinée équatoriale, le Malawi, la Namibie et le Nicaragua pour leur permettre d'y adhérer. Bonn a fait tout ce qu'elle a pu pour convaincre la Fédération de Russie d'y adhérer et espérait qu'elle le ferait. La Chine était un autre pays cible et un représentant allemand qui avait de bons contacts avec ce pays a été recommandé pour fournir une aide à la CMS à cet égard. Etant donné que CdP9 BioDiv aura lieu à Bonn en 2008, ce sera une occasion d'établir des contacts avec d'autres Etats membres potentiels et de faire des progrès à cet égard.

11. Patrick van Klaveren (Monaco) a déclaré que son pays utilisait ses relations bilatérales et se concentrait sur des pays qui n'étaient pas Parties en Amérique du Nord, du centre et du Sud, tels que la Colombie.

12. Robert Hepworth (Secrétaire Exécutif) a annoncé qu'il avait reçu une lettre des autorités de Madagascar indiquant que le processus de ratification serait terminé lorsque le président aurait signé la législation. Cette signature devrait être apposée prochainement et devrait probablement faire de Madagascar la 100<sup>ème</sup> Partie contractante, s'il n'y a pas d'autres adhésions. Non seulement cela signifierait que la CMS serait parvenue à atteindre un objectif majeur, mais que cela serait aussi symbolique étant donné le patrimoine spécial de la vie sauvage de Madagascar. Néanmoins, le nombre de membres ne cessait de croître et il a sollicité l'appui de chacun. Le Secrétariat travaillait dur pour assurer l'adhésion de la Chine ; un consultant avait été recruté à cet effet et avait établi une documentation sur mesure se concentrant sur les espèces intéressantes existant en Chine. En tout cas, la Chine coopérait déjà étroitement avec la CMS, par exemple dans le domaine de la grippe aviaire. Ce consultant devrait faire une visite à Pékin en octobre 2006, à l'occasion de la huitième réunion mondiale des Conventions et des Plans d'action sur les mers régionales, et il devrait avoir des entretiens avec tous les responsables des ministères du gouvernement.

13. Le président s'est félicité de la nouvelle selon laquelle Madagascar pourrait adhérer à la Convention et a pressé tous les représentants régionaux d'intensifier leur campagne pour encourager de nouvelles adhésions dans le monde entier. Le Secrétariat était en mesure de fournir tout le matériel de soutien nécessaire.

14. Hildegarda Violeta Valdivieso Milla (Pérou/Ameriques/Caraïbes) a déclaré qu'elle essaierait de persuader les pays de sa région, dont Cuba, d'adhérer à la CMS.

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions depuis novembre 2005**

15. Lahcen El Kabiri (Secrétaire Exécutif adjoint) a fait état des efforts du Secrétariat depuis CdP8, dont la planification et la préparation du déménagement du Secrétariat dans les nouveaux bâtiments à Bonn. Les priorités émergentes et la mise en œuvre nécessaire des objectifs du Plan stratégique avaient été contrecarrées par des absences prolongées de personnel pour diverses raisons. Des travaux avaient été réalisés pour le programme de la prochaine période triennale (2006-2008) et le plan de travail pour 2006, et le Secrétariat avait aussi fourni des services administratifs exigeant beaucoup de temps aux accords installés dans les mêmes locaux (AEWA ASCOBANS & EUROBATS). L'Unité chargée de la gestion de l'administration et des finances (AFMU) placée sous la direction générale du Secrétariat de la CMS et entièrement financée par le PNUE était le moteur du processus de ce qui était fourni par la Convention. La plupart des activités commençaient ou finissaient avec des engagements et des dépenses inhérents aux contrats et programmes. Ses principaux travaux depuis CdP8 étaient : l'exécution de recommandations d'audits, la préparation et la facilitation des audits d'ASCOBANS et d'EUROBATS, la défense des budgets d'EUROBATS et d'ASCOBANS au Luxembourg, en Slovénie et aux Pays-Bas ainsi que la préparation et la facilitation du programme de stages depuis juin 2006. Son propre programme de travail comportait des projets sur les espèces phares, tels que le Projet SSA et le Partenariat que la CMS avait établi avec NEPAD pour l'Afrique. D'autres projets spécifiques comportaient un partenariat entre la CMS et NEPAD sur la conservation des tortues marines de la côte africaine ; le suivi de l'Accord asiatique sur l'outarde houbara avec l'Arabie Saoudite ; le suivi et l'accélération du SSAP (Tunisie-Niger-Tchad) ; le suivi du nouveau projet CMS-CE sur SSA et la diversité biologique du désert ; la participation à la préparation et à l'organisation de la Conférence sur la conservation du phoque moine (Antalya, Turquie, septembre 2006) et la participation à un certain nombre de réunions extérieures (PNUE, GC, etc.).

16. Paola Deda (administratrice chargée de la liaison inter-agences) a commencé par donner des renseignements sur des publications : une sur l'observation de la vie sauvage et le tourisme a été distribuée à la huitième CdP de la Convention sur la biodiversité (CDB) tandis qu'une autre sur les espèces migratrices et le changement climatique serait lancée à la CdP de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (UNFCCC) à Nairobi en novembre 2006. Un guide de la famille de la CMS devrait être achevé au début de 2007. Une brochure pour enfants et une brochure pour le secteur privé devraient être mises au point. Les fonds réunis à ce jour y compris des donations du gouvernement du Royaume-Uni. La diffusion régulière du Bulletin de la CMS s'est poursuivie dans trois langues. Le site Web de la CMS avait été étoffé de nouvelles sur les partenaires et les ambassadeurs tandis que des bulletins de presse avaient été régulièrement publiés sur l'ensemble des questions. Une brochure sur la grippe aviaire avait été préparée et une affiche sur les tortues était maintenant disponible en espagnol et en français. Se référant à des activités récentes, Paola Deda a fait mention de la Journée internationale de la biodiversité et d'autres événements relatifs aux Nations unies. La CMS avait participé à un atelier pour la région de l'Arctique.

17. Puis, abordant les activités planifiées, elle a fait savoir à la réunion qu'un atelier pour le Pacifique aurait lieu à Samoa pour accroître les adhésions et les connaissances concernant la CMS dans la région. Plusieurs activités ont été prévues pour l'Année du dauphin (2007) et un logo avait été lancé à Monaco – elle a encouragé son utilisation et l'élaboration de rapports sur toutes les activités qui s'y rapportaient. Le parrain de la campagne de l'Année du dauphin a été SAS le prince Albert II de Monaco. Elle a également annoncé que deux ambassadeurs de la CMS avaient également été nommés : Kuki Galman et Peter Schei.

18. En termes de coopération, elle a rappelé que la CMS entretenait des relations étroites avec diverses ONG et OI : WDCS, GNF, Société zoologique de Londres (ZSL), WAZA, Organisation internationale des bois tropicaux (ITTO), Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS) et WWF. L'accord envisagé pour les gorilles, sous réserve de financement, impliquerait l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique (IRSNB). La CMS avait assisté à la cinquième réunion du Groupe de liaison sur la biodiversité (CMS/StC31/12), qui devenait plus pratique dans ses activités. La CMS avait également assisté à la réunion plus importante du groupe d'étude sur l'objectif 2010 (aussi CMS/StC31/12). La CMS avait aussi travaillé étroitement avec la CDB et la CITES, l'UNCCD, l'UNFCCC et l'UNESCO, cette dernière pour ce qui est de la Décennie des Nations unies pour l'Education en vue du développement durable (2005-2014). En ce qui concerne la collecte des fonds, Paola Deda s'est référée au rapport de la réunion de la veille et au document CMS/StC31/6.

19. Francisco Rilla (administrateur chargé de l'information et du renforcement des capacités) a commencé son intervention avec des nouvelles de pays en cours d'adhésion ou de ratification : Angola, Antigua et Barbuda, Arménie, Costa Rica, Cuba, Madagascar, Palau, Yémen et Zimbabwe. Se référant à la carte mondiale sur le site Web, il a souligné les régions qui étaient sous-représentées (surtout la région néotropicale) ; actuellement, la moitié des pays dans le monde étaient Parties et on espérait accroître considérablement leur nombre (voir point 3 de l'ordre du jour). Conformément à la Résolution 8.9 de la CdP, il avait été convenu que GROMS serait transféré sur le serveur de la CMS pour permettre une intégration avec l'IMS. Un mémorandum de coopération/LoA était en préparation au titre duquel le CMSC analyserait les rapports nationaux de CdP9. Le Secrétariat visait à harmoniser les aides au niveau régional, se concentrant sur la migration des oiseaux et la grippe aviaire, les renseignements scientifiques, les ressources humaines et la création de moyens de financement. Les projets clé comprenaient la dégradation et la contamination de l'habitat ainsi que la surveillance d'espèces en danger (par exemple les oiseaux de prairie d'Amérique du Sud, les flamants des hautes Andes). Il a conclu que les principaux défis auxquels la CMS était confrontée étaient : l'augmentation des adhésions, les ateliers régionaux de promotion (planifiés à Samoa, au Panama et dans divers pays africains), l'augmentation des synergies avec d'autres AME et une plus grande coopération avec les organisations partenaires.

20. Marco Barbieri (administrateur chargé des questions scientifiques et techniques) a commencé son intervention avec des renseignements sur la grippe aviaire (voir également. Point 9 (e) de l'ordre du jour). La CMS, en coopération avec l'AEWA, avait poursuivi son rôle de coordination de groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages : le nombre des participants au groupe d'étude avait continué d'augmenter, au moment de la réunion on comptait treize membres et observateurs, y compris les Secrétariats de AME pertinents (AEWA, CDB, CMS, Ramsar), des Nations Unies et d'autres organisations internationales, d'ONG et d'institutions scientifiques. Le groupe d'étude s'était déjà réuni 6 fois en téléconférences depuis sa création en août 2005. Une initiative majeure depuis le début de l'année avait été l'organisation, en collaboration avec l'AEWA et le PNUE, d'un séminaire scientifique sur la grippe aviaire, l'environnement et la migration des oiseaux, qui s'est tenu au siège du PNUE à Nairobi en avril 2006. La CMS se réjouissait de sa coopération prévue avec le Fonds mondial pour la nature (GNF) sur l'organisation d'une session spéciale sur la grippe aviaire, la

vie sauvage et l'environnement dans le cadre de la 11<sup>ème</sup> conférence sur les lacs vivants (exposé par Stefan Hörmann au titre du point 6). La CMS avait participé à la Conférence scientifique internationale FAO/IOE sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages qui s'est tenue à Rome en mai 2006, et à une réunion d'administrateurs chevronnés sur la pandémie de grippe aviaire et humaine à Vienne en juin. Une brochure de la CMS sur le sujet avait été diffusée et il se référait à AIWeb, le site Web spécifique. La CMS avait apporté un appui financier à Wetlands International pour développer une proposition de projet en vue de la création d'un système de détection précoce qui devrait recevoir prochainement un financement de l'Union européenne. La CMS avait donné aux Parties des conseils à ce sujet, notamment à la Géorgie et à la République islamique d'Iran.

21. Abordant maintenant le suivi des résolutions de la CdP. Il s'est référé au document CMS/StC31/10 pour des renseignements concernant la Résolution 8.7 et le point 9(c) de l'ordre du jour concernant la Résolution 8.22. La Résolution 7.2 sur l'Evaluation de l'impact sur l'environnement sera abordée à la prochaine réunion du Conseil scientifique. Il a ajouté que la CDB avait publié une nouvelle série de directives qui faisaient l'objet d'un examen de la part de la CMS. Elles seraient analysées conjointement avec Ramsar. Un questionnaire avait été adressé aux Parties dont les réponses étaient en cours d'analyse. Sur la Résolution 7.4 (Electrocution des oiseaux migrateurs), dans un travail commun avec la société allemande pour la conservation de la nature (Natur Schutz Bund Deutschland, NABU) une base de données et un site Web sur la question avaient été créés et les directives accompagnant la résolution de la CdP avaient été traduites en russe, en espagnol et en portugais.

22. Deux projets étaient en cours d'élaboration, a-t-il poursuivi, comme faisant partie du Programme des petites allocations de la CMS : migration de la tortue luth de l'Atlantique et trois plans d'action pour les oiseaux d'Asie : Petite spatule (*Platalea minor*), Spoon-billed sandpiper (*Eurynorhynchus pygmaeus*) et Sterne caugek (*Sterna bernsteini*). Divers projets avaient été achevés depuis CdP8 : prises accidentelles des tortues marines (Pérou), ateliers de formation et enquêtes sur les cétacés (baie du Bengale), système de renseignements cartographiques sur les tortues marines (océan Indien, Australasie), conservation du dauphin de la Plata (Argentine), prises accidentelles de petits cétacés (Ghana et Togo), flamant des hautes Andes (Chili, Pérou, Bolivie et Argentine), oiseaux de prairie (Argentine) et tortues marines (Inde).

23. Finalement, il a annoncé la publication de quatre nouveaux numéros de la Série technique de la CMS et les travaux du séminaire scientifique sur la grippe aviaire sur CD-ROM. D'autres travaux comportaient une analyse préliminaire de la pertinence d'espèces étrangères invasives pour la conservation des espèces migratrices inscrites sur les annexes de la CMS et un colloque/atelier sur la conservation des petits cétacés le long de la côte de l'Afrique de l'Ouest.

24. Lyle Glowka (administrateur chargé du Développement et du service des accords) a rappelé que le développement des accords était considéré comme la pierre angulaire et un outil opérationnel clé de la Convention. Les accords s'efforcent de couvrir la totalité des espèces migratrices, ce qui était la valeur ajoutée de la CMS. La direction stratégique pour le Développement et le service des accords (ADS) découlait du Plan stratégique de la CMS, de la Résolution 8.5 et des diverses recommandations de la CdP. Le Plan stratégique avait fixé l'objectif d'environ 15 nouveaux instruments sur la période couverte. Des 15 initiatives énumérées dans ce plan, 10 étaient déjà en cours de réalisation. Des initiatives supplémentaires ne figurant pas sur la liste mais en cours d'exécution étaient celles qui concernaient les tortues marines du Pacifique, les requins migrateurs et les cétacés d'Amérique du Sud. Ceci faisait un total de 13 initiatives de développement d'accord nouvelles ou existantes depuis CdP8. Cinq réunions de négociation à venir pour des MoU prévues pour 2007 concernaient les requins migrateurs, le Plan d'action SPREP pour les baleines et les dauphins, les rapaces d'Afrique-Eurasie, les tortues marines du Pacifique et les petits cétacés de la côte de l'Afrique de l'Ouest.

Pour ce qui est du service des MoU, la CMS a joué pour eux le rôle de Secrétariat. Il y avait 10 MoU : cerf de Boukhara, éléphants d'Afrique de l'Ouest, antilopes Saïga, grue de Sibérie, courlis à bec grêle, grande outarde, phragmite aquatique, cétacés du Pacifique, tortues marines de l'IOSEA et tortues de la côte atlantique de l'Afrique. Des réunions régulières sur les MoU seraient organisées en 2007 pour les cétacés du Pacifique, la grue de Sibérie et la grande outarde.

25. La crédibilité de la CMS, a-t-il ajouté, exigeait régulièrement un contrôle et une évaluation des processus existants concernant les MoU. C'était sa fonction sans conteste la plus importante et on espérait beaucoup que les processus de la CMS auraient des conséquences positives sur la conservation. Le principal problème était que, à part quelques exceptions, le service des accords n'était pas spécifiquement reconnu dans le Plan stratégique et qu'il n'était donc pas mentionné dans le budget. Des réunions normales relatives aux MoU et à la coordination n'étaient reconnues que dans la Résolution 8.5. Les futurs défis continuaient de rendre les activités régionales plus orientées vers l'action et le portefeuille encore plus large. Il y avait de plus en plus de MoU mais malheureusement sans le financement nécessaire. Le fardeau du Secrétariat de la CMS en termes de ressources humaines et financières avait augmenté en proportion et des fonds supplémentaires étaient nécessaires. La coopération avec des Etats non Parties, tels que la Chine, n'avait cessé de croître dans le contexte de divers MoU et pourrait contribuer à la persuader d'adhérer. La Chine avait déjà fait connaître sa satisfaction à l'égard de cette coopération et reconnu que son adhésion pourrait être mutuellement bénéfique. Les partenariats devenaient de plus en plus importants alors que les ressources de la CMS étaient si limitées. La CMS s'appuyait sur les ONG partenaires, en particulier, qui jouaient entre autres la fonction d'ambassadeurs (notamment les OI). A l'avenir, il faudrait mettre l'accent sur le groupage des renseignements de tous les Etats, Parties et non parties avec ceux de tous les autres partenaires afin de contrôler l'impact des travaux de la CMS sur les espèces migratrices et l'environnement en général, et le projet SONAR envisagé y aiderait.

26. M Hepworth a résumé les présentations couvrant une période de grande activité et notant que les partenariats vitaux avec d'autres organismes étaient le thème commun dans toutes les activités pour ce qui est, entre autres, la collecte des fonds ou la mise à disposition des ressources. C'était une tendance bienvenue (de nombreuses réalisations de la CMS auraient été autrement impossibles) mais elle pourrait aussi se révéler encombrante. Au cours de ces derniers mois par exemple des questions financières relatives à ASCOBANS avaient exigé particulièrement beaucoup de temps au Secrétariat de la CMS. Une période de réformes rapides et radicales au PNUE conduirait à une approche simplifiée de l'administration et probablement aussi à une plus grande délégation d'autorités aux Secrétariats pris individuellement.

27. En ce qui concerne les inquiétudes exprimées par M. Baker (vice-président/Australie/Océanie) concernant les processus des MOU, et les fardeaux budgétaires et autres qu'ils faisaient peser sur le Secrétariat de la CMS (comme mentionné par M. Glowka et réitérés par M. Hepworth), le président a déclaré que la transparence dans les rapports du Secrétariat était impérative. M. Glowka a ajouté qu'il y avait essentiellement deux modèles à suivre : l'un plaçait la responsabilité sur les signataires du MOU pour servir les Accords, ou les faire servir, alors que l'autre, le plus traditionnel, utilisait la Convention parente en tant qu'à la fois dépositaire et Secrétariat. Le dernier chargeait la CMS des fardeaux financier et autres du fait de la gestion des MOU qui n'étaient pas des accords légalement contraignants, sans les moyens de persuader les gouvernements impliqués, qui étaient des non Parties, d'adhérer à la Convention et de contribuer à financer les MOU à l'aide du Fonds d'affectation spéciale de la CMS. De nouveaux modèles ont été ajoutés par la suite comme M. Baker l'avait laissé entendre. M. Baker a ajouté qu'il appuyait totalement les efforts du Secrétariat pour développer et servir les MOU, mais que cela n'était pas réaliste si la CMS n'avait pas les ressources suffisantes pour le faire. Ces inquiétudes ont été notées et il a été convenu que les rapports du Secrétariat devraient être à l'avenir totalement transparents en ce qui concerne le service des MOU.

28. M. Hagemeyer (Wetlands International), se référant au processus de l'itinéraire aérien d'Asie centrale, a déclaré que le Secrétariat de la CMS devrait aider à choisir le modèle à suivre et à s'assurer également qu'il était financièrement durable. Il a demandé que les implications financières et administratives de nouvelles initiatives soient rendues claires sur la base d'expériences précédentes. M. van Klaveren a été d'avis que la relation entre les MoU et la CMS devaient être clarifiés sous la forme de directives ou d'un cadre similaire. M. Glowka a rappelé qu'il y avait eu une proposition pour de telles directives il y a plusieurs années mais que l'idée en avait été rejetée à CdP7. Il a suggéré de reprendre l'idée et de faire appel à une institution spécialisée pour faire revivre ces directives, ce qui pourrait être fait à un coût relativement bas. M. Hepworth a estimé que la question était importante, notamment depuis que de nombreux accords impliquaient des pays en développement. Idéalement, tous les accords devraient être autosuffisants, au moins à long cours, mais cela n'était pas toujours réaliste, notamment au démarrage car une impulsion de la CMS était souvent nécessaire, ce qui dépendait des espèces, des régions et des pays intéressés. La question de l'attribution des ressources aux MoU devrait avoir une place importante dans l'ordre du jour de la prochaine CdP.

29. Mme Herrenschmidt (France) a déclaré qu'une évaluation complète des MoU était nécessaire et a demandé qui pourrait se charger d'une évaluation indépendante et comment le processus pourrait être financé. M. Glowka a dit qu'un document sur le sujet, que l'on attendait depuis longtemps, était maintenant une priorité. Les oublis concernant les MoU étaient finalement de la responsabilité du Secrétariat de la CMS, et même à plus long terme un contrôle était nécessaire surtout pour la cohérence. M. Hepworth a ajouté que le contrôle des progrès accomplis dans tous les accords par la CMS était une exigence figurant dans le texte de la Convention (Article VII. 5 (e)). M. Schall a approuvé l'idée d'un rapport donnant une vue d'ensemble des activités des MoU et du financement à obtenir pour la prochaine réunion du Comité. Le Secrétariat devrait prendre d'autres mesures en vue de la prochaine CdP sous la forme d'un document stratégique sur les objectifs 2010. En raison de ce qui était arrivé à ASCOBANS, un soin particulier devrait être apporté à la préparation des nouveaux MoU pour éviter toute erreur.

30. Reconnaissant que la gestion des MoU s'avérait un fardeau croissant pour le Secrétariat de la CMS, le président a fait écho aux demandes qu'un document sur le sujet soit fourni et soumis à la prochaine réunion du Comité permanent. Il en a été ainsi décidé.

31. Répondant à une question de M. van Klaveren concernant l'ambiguïté du MoU sur les cétacés d'Afrique de l'Ouest, M. Hepworth a expliqué qu'il y aurait un MoU pour la région avec deux composants, un pour les petits cétacés et l'autre pour les lamantins.

32. Répondant aux préoccupations de Mme Herrenschmidt au sujet de la bonne, ou de la mauvaise, utilisation du logo de la CMS par des initiatives régionales, M. Hepworth a déclaré que cela pourrait poser un problème et que les Parties devraient exprimer leur point de vue sur la manière d'utiliser le logo et de le protéger.

**Point 6 de l'ordre du jour : Rapports émanant de membres du Comité permanent et d'observateurs, dont les conclusions des récentes MoP d'EUROBATS et d'ASCOBANS.**

33. Des rapports avaient été soumis à la réunion comme documents d'information par trois des représentants régionaux : Océanie (CMS/StC31/Inf.7.1/Rev.2); Europe occidentale (CMS/StC31/Inf.7.2) et Europe centrale et orientale (CMS/StC31/Inf.7.3). Ils peuvent tous être consultés sur le site Web de la CMS.

34. M. Baker (Australie/Océanie) s'est déclaré très satisfait que le MoU sur la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique ait été conclu le 15 septembre 2006. Quatre des cinq Etats d'Océanie membres de la CMS l'avaient signé.

35. Volodymyr Domashlinets (Ukraine/Europe) a ajouté des renseignements à ceux figurant dans le document CMS/StC31/Inf.7.3. Il a fait savoir que l'Ukraine avait récemment signé le document sur la stratégie régionale pour la conservation de l'esturgeon dans le cadre du groupe de gestion de l'esturgeon du nord-ouest de la mer Noire et de la partie inférieure du Danube, ce qui porte le nombre d'Etats signataires à quatre (avec la Bulgarie, la Roumanie et la Serbie).

36. M. C. J. Mdoe (République-Unie de Tanzanie/Afrique) a déclaré qu'il avait encore besoin d'obtenir des renseignements de ses collègues d'autres pays anglophones d'Afrique et qu'il soumettrait un rapport ultérieurement. Mahamat Hassane Idriss (Tchad/Afrique) s'est plaint de problèmes de communication entre le Secrétariat et les pays francophones d'Afrique, et aussi entre ces derniers. Le président a demandé au Secrétariat de lui fournir une aide pour établir des contacts avec d'autres Etats Parties de l'Afrique francophone et de stimuler des réponses aux demandes de renseignements émanant de ces pays.

37. Mme Valdivieso Milla (Pérou/Amériques/Caraïbes) avait soumis un rapport pour la région des Amériques qui pouvait être consulté sur le site Web de la CMS. Elle a fait ensuite le rapport oral suivant sur les récents événements survenus dans sa région.

38. Mme Valdivieso Milla a annoncé, en commençant avant des nouvelles régionales, qu'un projet de MoU sur les oiseaux de prairie d'Amérique du Sud, intéressant la Bolivie, l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay et le Brésil, avait été distribué à tous les correspondants de la CMS afin de provoquer un débat à un niveau plus élevé par les gouvernements intéressés. Le document initial concernant le MoU sur les flamants des hautes Andes, intéressant la Bolivie, l'Argentine, le Chili et le Pérou, était en cours de préparation par le conseiller scientifique bolivien et serait présenté à la première série de discussions entre les pays participants. De nombreux pays de la région avaient pris part à la Journée mondiale de l'oiseau migrateur, présentant un certain nombre d'activités – d'autres informations pouvaient être obtenues sur le site Web [www.worldmigratorybirdday](http://www.worldmigratorybirdday). Les préparatifs et la collecte des fonds avaient commencé pour un atelier régional de la CMS à Panama City, en août 2007, en coopération avec le Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche sur les zones humides de l'hémisphère occidental (CREHO) pour la région néotropicale, et un soutien de la part du gouvernement de Panama. Des pays de la région avaient pris part à l'initiative concernant les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI) qui a eu lieu à San José, Costa Rica, en janvier 2006. Le Secrétariat de la CMS avait tenu informée la région des nouvelles concernant les activités sur la grippe aviaire et sa prévention. Des priorités pour la région de l'Amérique latine avaient été identifiées, par ex. des projet de la CMS et autres sur les espèces migratrices (atelier à San José, Costa Rica, janvier 2005). Les espèces migratrices à inscrire aux Annexes I et II de la CMS avaient été identifiées. Des réunions avec d'autres conventions et organismes avaient eu lieu à Curitiba Brésil, San José Costa Rica, Buenos Aires Argentine, et Lima Pérou (CITES, BIODIV, Ramsar et Wetlands International).

39. Elle a ajouté, abordant les renseignements propres au pays, que le gouvernement de l'Argentine avait ratifié l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) le 29 août 2006. Les gouvernements du Chili et de l'Argentine, à une réunion conjointe à Buenos Aires, les 18 et 19 mai 2006, travaillaient encore sur le texte du MoU sur la conservation de l'oie des Andes à tête rousse (*Chloephaga rubidiceps*), au titre de l'Article IV.(4). Le Secrétariat de la CMS serait son dépositaire. Les dernières observations de la population, indiquant un déclin, avaient eu lieu dans la province de Buenos Aires (site d'hivernage) et le déclin était dû

principalement à la chasse. Des travaux étaient en cours avec les nouvelles autorités provinciales pour remédier à la situation dès que possible. L'Argentine travaillait sur des mesures en vue de conserver l'habitat des oiseaux migrateurs côtiers tels que le bécasseau roussâtre (*Tryngites subruficollis*) et le pluvier bronzé (*Pluvialis dominica*), conjointement avec des propriétaires privés. Elle conduisait des campagnes pour surveiller le bécasseau maubèche (*Calidris canutus*), ayant détecté une réduction de sa population. Elle travaillait également avec le Réseau de la réserve de l'hémisphère occidental et l'Observatoire Manomet pour la conservation de diverses autres espèces. Les « Grassland Alliances » et le MoU de la CMS sur les oiseaux de prairie se sont engagés à entreprendre des travaux régionaux communs sur les oiseaux de prairie.

40. Le gouvernement du Chili, avait-elle ajouté, avait créé un Comité CMS national dont le but principal était de conseiller le ministère des Affaires étrangères et de coordonner les mesures entre divers organes gouvernementaux intéressés par la conservation des espèces migratrices. Un atelier sur les mammifères aquatiques avait eu lieu à Valdivia (Chili).

41. Le Pérou appliquait actuellement les recommandations du rapport. Le nombre de manchots de Humboldt adultes (*Spheniscus humboldti*) avait été compté au cours de la saison de reproduction (mai-juillet) dans 37 localités au centre et au sud du Pérou. Leur nombre avait augmenté pour atteindre 4 390 comparé à 3 101 représentant le recensement de 2004, un accroissement de 41% de la population totale, du fait semble-t-il d'une augmentation de la nourriture et de la survie des poussins. Néanmoins, ils sont toujours menacés – de nombreux manchots avaient été pris dans des filets de pêche artisanaux ou avaient été délibérément attrapés pour leur chair. Des sites de nidification sur diverses îles avaient été affectés par la destruction et l'extraction illégale de guano. Son propre pays, le Pérou, avait mené à bien les projets sur l'« Evaluation de l'état de conservation de la loutre de mer (*Lontra felina*) au Pérou » grâce à un financement de la CMS. Il avait été également déterminé que la menace principale pour les loutres de mer de la côte péruvienne était d'origine humaine : la population la plus importante avait été détectée dans la Réserve nationale de Paracas et dans les zones à guano les mieux contrôlées. Le rapport d'activité établi par APECO sur les tortues marines était disponible au Secrétariat. Le projet « Conservation des tortues marines sur la côte péruvienne » avait été réalisé grâce à un financement de la CMS et ses recommandations étaient en cours d'application. Les activités de pêche entre le 6<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> parallèles Sud ont conduit à un niveau de prises accidentelles de moyen à faible et aucune tortue n'est morte dans les prises bien que beaucoup aient été blessées. Le nombre de tortues délibérément capturées pour la nourriture a augmenté en février et en mars. Les pourcentages de prises étaient les suivants : 46,2% pour la tortue verte (*Chelonia mydas*), 40,7% pour la tortue carette (*Caretta caretta*), 11% pour la tortue bâtarde (*Lepidochelys olivacea*) et 2,2% pour la tortue luth (*Dermochelys coriacea*). Les analyses génétiques ont montré que les tortues carette capturées dans les eaux péruviennes venaient probablement de souches de reproduction du Pacifique – ceci montrait qu'il fallait redoubler d'efforts régionaux pour assurer la conservation des tortues de mer. On a offert aux pêcheurs des cours de formation sur l'environnement pour essayer de réduire les prises accidentelles.

42. Le président a regretté à nouveau qu'aucun représentant de l'Asie ne soit venu à la réunion et n'ait soumis aucun rapport pour cette région.

43. John Mshelbwala (président du Conseil scientifique de la CMS) a félicité le secrétaire exécutif et son personnel pour le rapport exhaustif sur les activités entre les sessions présenté à la réunion et sur l'organisation et l'exécution de la collecte de fonds qui a eu lieu le 27 septembre. Le Conseil scientifique aurait beaucoup à faire connaître à la prochaine réunion, après sa 14<sup>ème</sup> réunion qui devrait se tenir à Bonn au début de 2007 (voir point 10(a)). Le Conseil notait avec satisfaction qu'un plus grand nombre de Parties avaient adhéré à la CMS ce qui impliquait que plus d'expertise scientifique serait disponible pour permettre au Conseil scientifique d'y puiser

une fois que de nouveaux conseillers seraient nommés par les nouvelles Parties. La réunion avait été saisie d'une proposition au titre du point 9(b) pour envisager la nomination de trois nouveaux conseillers, pour la faune africaine, pour les poissons et pour les prises accidentelles, et il espérait que les nominations seraient approuvées pour permettre au Conseil de mieux remplir son rôle. Le financement de petits projets était crucial pour la mise en œuvre de la Convention dans les Etats de l'aire de répartition et servait aussi à promouvoir la Convention afin d'augmenter le nombre de ses membres. On espérait que des efforts seraient faits pour que des fonds suffisants soient acheminés vers des projets déjà approuvés. Le Conseil a encore invité d'une façon pressante le Secrétariat à redoubler ses efforts de collecte de fonds pour ces activités et bien d'autres. Le Conseil s'efforcera de sensibiliser et de motiver des conseillers, particulièrement en Afrique, pour qu'ils participent aux collectes de fonds internes pour constituer un capital d'amorçage pour la réalisation de projets.

44. Rüdiger Stempel (ASCOBANS) avait soumis à la réunion un rapport en tant que document d'information (CMS/StC31/Inf.8.1). Il a présenté ses excuses pour n'avoir pas pu être en mesure d'assister à la présente réunion.

45. Stefan Hörmann (Fonds mondial pour la nature) avait soumis à la réunion un rapport en tant que document d'information (CMS/StC31/Inf.8.2). Il a rappelé à la réunion la prochaine 11<sup>ème</sup> Conférence sur les lacs vivants qui aura lieu à Nanchang, Chine, du 29 octobre au 3 novembre 2006. Le principal objectif de la conférence était de partager l'expérience sur la façon d'équilibrer la protection des lacs, le développement économique et l'utilisation agricole de la ligne de partage des eaux dans les lacs sensibles et dans les régions de zones humides en Chine et dans le monde. Un séminaire serait organisé sur la grippe aviaire, la vie sauvage et l'environnement, le 2 novembre en collaboration avec la CMS.

46. Jens Enemark (Secrétariat commun des phoques de la mer de Wadden/CWSS) avait soumis à la réunion un rapport en tant que document d'information (CMS/StC31/Inf.8.3).

47. Peter Dollinger (Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA) a donné un exposé PowerPoint de son rapport, lequel avait été soumis à la réunion en tant que document d'information (CMS/StC31/Inf.8.4).

48. Bert Lenten (Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA)) a indiqué que le nombre de Parties contractantes à l'AEWA était de 58. Les dernières adhésions depuis la précédente MOP étaient : Algérie, Belgique, Guinée-Bissau, Italie, Lettonie et République tchèque. L'AEWA espérait avoir 60 Parties ou plus à la fin de 2006. Au début de 2006, la première Journée mondiale de l'oiseau migrateur avait eu lieu conjointement avec la CMS. Elle a présenté 68 activités auxquelles 46 pays avaient participé. On avait l'intention de répéter l'expérience en 2007, peut-être en collaboration avec l'UNFCCC. La septième réunion du Comité technique aura lieu du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2006 aux bureaux de WAZA à Berne, Suisse, et la quatrième réunion du Comité permanent aura lieu à Bonn les 20 et 21 novembre 2006.

49. Andreas Streit, EUROBATS, rappelant qu'EUROBATS célébrait son quinzième anniversaire, a fait connaître les résultats satisfaisants de la cinquième session de la réunion des Parties (Ljubljana, Slovénie, 4-6 septembre 2006). Se référant aux débats difficiles sur le budget, il a déclaré qu'on devait trouver de meilleurs moyens de partager le fardeau financier de l'accord en raison du fait que l'Allemagne et le Royaume-Uni était actuellement de loin les plus gros contributeurs et qu'ensemble, avec seulement deux Parties de plus sur les 31, ils couvraient près de 80% du total du budget. L'approbation a été donnée de déclarer 2008 l'année de la chauve-souris. Andreas Streit a également présenté un court film promotionnel sur les activités d'EUROBATS, notamment la Nuit européenne de la chauve-souris 2006.

50. Barry Baker (Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP)) parlant au nom de cet accord, a déclaré que la deuxième réunion du Comité consultatif d'ACAP avait eu lieu à Brasilia, Brésil, en juin 2006. Elle a été particulièrement réussie pour ce qui est de l'application du Plan d'action, et le quatrième groupe de travail de l'accord a été créé, groupe de travail sur les prises accidentelles d'oiseaux de mer. Des progrès ont également été accomplis pour l'organisation de la deuxième MOP qui devrait se tenir à Christchurch, Nouvelle-Zélande, du 13 au 17 novembre 2006. Son ordre du jour comprenait un point sur l'Accord de siège. On espérait achever les dispositions permanentes du Secrétariat à Hobart, Australie, les fonctions de Secrétariat étant fournies sur une base intérimaire par le gouvernement australien, comme cela avait été le cas depuis 2004. On peut trouver des renseignements complets sur les activités d'ACAP sur son site Web : [www.acap.aq](http://www.acap.aq).

51. Margi Prideaux, Société pour la conservation des baleines et des dauphins (WDCS), a déclaré que la WDCS était une ONGI disposant de ressources et d'une expertise dans le domaine de la conservation des cétacés, ses activités s'étendant sur plus de 25 différents pays dans le monde. L'expertise de la WDCS englobe le spectre de la science et de la recherche sur le terrain aux modèles de protection des habitats, de la mise en œuvre des politiques et du développement juridique couvrant une large gamme de questions relatives à la conservation et à la protection des cétacés. La WDCS a reconnu que la CMS était confrontée au défi de jouer un plus grand rôle dans la conservation des cétacés, comme le prouvait la Résolution 8.22 demandant à la famille de la CMS d'étudier la mesure dans laquelle la CMS et les accords de la CMS relatifs aux cétacés abordaient les impacts d'origine humaine par leurs activités de réduction des menaces ainsi que d'établir des priorités et d'élaborer des recommandations sur la façon dont ces priorités pourraient être traitées par la CMS. Le Conseil scientifique de la CMS avait aussi élaboré un ordre du jour ambitieux pour examiner la couverture de la CMS et la conservation des espèces de cétacés. La WDCS a estimé qu'il était important que les travaux soient pris en charge et financés d'une manière appropriée.

52. Elle a ajouté que la WDCS avait pris la décision de proposer un groupe de travail pour appuyer les priorités de la CMS en matière de recherche sur les cétacés (groupe de liaison sur les cétacés), et avait reçu : (a) un accusé de réception de l'Accord de partenariat entre la WDCS et la CMS qui permettrait à la WDCS de partager ses renseignements scientifiques avec la CMS ; (b) l'approbation de la proposition de réunir un groupe de travail de la WDCS existant pour appuyer les priorités de recherche de la CMS sur les cétacés pour apporter sa contribution et son accord au Programme de travail commun qui appuierait les priorités relatives aux cétacés dans le Plan stratégique de la CMS 2006-2011 ; (c) la conclusion d'un accord sur les progrès de la collaboration WDCS/CMS à ses réunions de 2006 et de 2007. La WDCS avait créé le groupe de liaison sur les cétacés et, à sa première réunion, des accords clé avaient été conclus. Le groupe de liaison sur les cétacés était tombé d'accord pour : encourager les Etats membres et les Secrétariats des accords de la CMS à faire un usage plus actif de la CMS pour assurer à la fois que l'on faisait état des progrès de la famille de la CMS et qu'elle était reconnue pour sa contribution mondiale ainsi que pour permettre aux Parties et aux Secrétariats d'accords de s'engager plus activement dans les questions qui posent mondialement des préoccupations, telles que les résolutions, les recommandations de la CdP de la CMS, les listes des Annexes concernant les espèces et les populations ainsi que les relations de la CMS avec d'autres organismes ; soumettre un examen sur la conservation et le statut des espèces et des populations migratrices pour inscription aux Annexe I et II à SC15.

53. Elle a expliqué que le groupe de liaison sur les cétacés avait décidé : de faciliter les travaux et que les progrès accomplis pouvaient être exposés à SC14 ; d'élaborer les propositions d'inscription sur les listes des Annexes des espèces et populations de cétacés, à présenter à SC14

pour un examen initial (comme préliminaire de proposition) et ensuite à SC15 et CdP9 par les Etats de l'aire de répartition ; de soutenir les travaux requis par la Résolution 8.22.

54. La WDCS souhaitait indiquer aux Parties d'ASCOBANS et de la CMS qu'ASCOBANS était confronté à un certain nombre de défis sérieux dans sa région et restait un instrument important pour les cétacés que chacun devait soutenir et maintenir. ASCOBANS continuait d'être un important forum pour examiner ces questions et à partir duquel une orientation était donnée à ses membres. L'Union européenne et le programme de travail d'ASCOBANS sur la conservation recevaient le plein engagement de la WDCS.

55. En ce qui concernait les différentes options examinées à la clôture des précédentes MoP d'ASCOBANS, elle a rappelé à la CMS et aux Parties à ASCOBANS au nom de la WDCS que quelle que soit l'issue, le but de tous les débats devait être que le programme de travail d'ASCOBANS sur la conservation continuerait d'être approvisionné et même renforcé en ce qui concerne son mandat et sa portée. La WDCS était un partenaire officiellement reconnu d'ACCOBAMS et devait atteindre les cibles fixées par le programme de travail d'ACCOBAMS sur la conservation. Les initiatives importantes actuelles comportaient l'établissement de directives pour le sauvetage de cétacés vivants échoués, la diminution de la pollution acoustique et des impacts causés par les activités de pêche, telle que la réduction des prises accidentelles et celle des proies causée par une pêche excessive, l'établissement de zones marines protégées et la mise en vigueur et l'application de plans de conservation pour les espèces et populations en danger. La WDCS a invité d'une façon pressante la CMS et les Parties à ACCOBAMS à accroître leur soutien pour ses initiatives.

56. Elle ajouta qu'une nouvelle ère de leadership régional avait été signalée le 15 septembre 2006 lorsqu'un certain nombre de pays avaient signé un important accord pour protéger et conserver les cétacés et pour aborder le problème des nombreuses menaces auxquelles ils devaient faire face dans la région des îles du Pacifique. C'était l'accord qui portait sur la plus grande zone du monde en superficie pour la protection des cétacés. La WDCS maintiendrait son engagement envers l'accord en fournissant un soutien technique aux pays et au Secrétariat de l'accord, et demandait instamment aux pays donateurs de la région d'approvisionner le Secrétariat pour assurer que la région excellerait dans le plus récent des accords de la famille de la CMS ayant trait aux cétacés. La WDCS maintiendrait également son engagement d'œuvrer à la création de nouveaux accords régionaux pour les cétacés et prévoyait de s'impliquer de plus en plus dans la prise de diverses dispositions régionales.

57. Elle a déclaré que pendant CdP8 un certain nombre d'ONG partenaires importantes avaient accusé réception de déclarations de Parties pendant la CdP d'après lesquelles la CMS était le seul traité international qui fournissait la combinaison d'une stricte protection pour les espèces migratrices en danger, une facilitation et une coordination de recherches transfrontalières, des activités de conservation pour des espèces migrant à travers des frontières nationales ainsi que l'organisation et la conclusion d'accords multilatéraux en faveur d'espèces ayant un état de conservation défavorable. Et ce qui est important, la CMS fournissait une plate-forme souple pour prendre des mesures adaptées à des besoins particuliers de conservation et possédait les mécanismes pour appliquer les activités de conservation sur le terrain.

58. Elle a ajouté que le groupe d'ONG partenaires avait demandé instamment aux délégués à la CdP8 de la CMS d'être particulièrement vigilants sur la question des ressources. A l'époque, ils s'étaient concentrés sur l'importance d'approvisionner le programme de petits projets et le Conseil scientifique. La WDCS continuait de croire que le programme de petits projets était la source de vie de la CMS qui fournissait un soutien vital et un encouragement à l'ensemble des activités de la CMS, comme prescrit par le Plan stratégique.

59. Pendant les réunions des donateurs, elle a conclu en disant que les travaux importants effectués par le Secrétariat avaient été examinés. Il était important que ces programmes soient dotés de sécurité financière et de continuité pour qu'ils soient planifiés et fonctionnent à long terme. La WDCS avait demandé instamment au Comité de ne pas handicaper la Convention au point actuel de son évolution. La WDCS était aussi un des participants dans le processus, apportant une contribution substantielle à la Convention. La position de la CMS dans la conservation mondiale était essentielle et il était impératif que chacun la soutienne afin qu'elle puisse réaliser un calendrier qui était de la plus grande importance pour tous.

60. Amanda Nickson (WWF) a déclaré que le WWF était satisfait d'une part d'assister à la réunion du Comité permanent et d'autre part du niveau croissant de collaboration avec la CMS et sa famille d'accords. Le WWF souhaitait appuyer les commentaires faits par la WDCS sur la nécessité de travaux en vue d'examiner l'état d'espèces et sur l'importance du programme de petits prêts. Le réseau mondial du WWF comptait plus de 50 bureaux, avec une présence dans près de 40 Parties à la CMS. Sa stratégie de travailler au moyen d'une combinaison de présence maillée sur le terrain et d'une politique rigoureuse de capacité de moyens aux échelons local, régional et international signifiait que le WWF avait la possibilité unique d'assurer la conservation des espèces migratrices, y compris par l'intermédiaire des instruments de la CMS. Ses bureaux étaient engagés dans une vaste gamme de forums intergouvernementaux, allant des diverses conventions mondiales sur la biodiversité aux organisations régionales de gestion de la pêche et il possède donc l'expérience nécessaire pour traiter des exigences complexes relatives à la conservation des espèces migratrices. Le WWF avait des programmes de travaux à long terme sur de nombreuses espèces migratrices d'importance clé pour la CMS et avait travaillé étroitement avec elle pour la mise au point et/ou l'application d'instruments pour beaucoup de ces espèces.

61. Elle a ajouté que grâce à ses programmes ayant trait à la mer, à l'eau douce et aux forêts ainsi qu'à ses programmes écorégionaux qui ont permis de mettre au point des plans d'action à long terme (30-50 ans) pour traiter des aspects sociaux, économiques et écologiques de la conservation d'écorégions mondiales clé, le WWF s'est concentré sur un certain nombre d'espèces "prioritaires", dont de nombreuses espèces migratrices présentant un intérêt pour la CMS telles que : éléphants (MoU sur les éléphants d'Afrique de l'Ouest), grands primates (MoU proposé pour les gorilles), cétacés (notant que, comme la WDCS, les bureaux du WWF avaient été amenés à soutenir un certain nombre de processus d'accord en faveur des cétacés), tortues marines (plusieurs MoU en place), albatros (accord actif en place), panthère des neiges (bénéficie d'une priorité pour un instrument dans le Plan stratégique de la CMS), esturgeons (MoU en cours de débat), requins (MoU proposé), saïga (MoU signé), lamantin (MoU proposé), dugong (MoU proposé), grue à cou noir (inscrite aux Annexes I et II) et cigogne blanche orientale (inscrite à l'Annexe I). Le WWF a noté en particulier sa participation à la mise en œuvre du Mémoire d'accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'océan Indien et l'Asie du sud-est (IOSEA) dans au moins 14 Etats de l'aire de répartition de l'IOSEA ainsi que son soutien à ce MoU. En outre, le WWF avait récemment donné la priorité à certains de ses travaux pour inclure une gamme beaucoup plus large d'espèces migratrices allant des oiseaux, tels que le vautour oriental à dos blanc aux carnivores tels que l'ours polaire. Le WWF était impatient de travailler avec le Secrétariat de la CMS, les Parties et autres pour mettre en œuvre une Année du dauphin réussie en 2007.

62. D'après elle, la CMS offrait un ensemble unique de forces, surtout sa capacité à faire travailler ensemble les gouvernements dans des actions concertées de conservation nationales et transfrontalières. En tant que telle elle était placée d'une manière idéale pour traiter des questions de caractère mondial, notamment celles dont la gestion et le contrôle étaient par nature multi-

juridictionnelles. Les efforts mondiaux pour assurer la conservation et gérer efficacement la biodiversité ne devaient pas perdre l'ensemble spécifique de techniques et de points de concentration fournis par la CMS. Les prises accidentelles étaient exactement cette sorte de menace. C'était un problème à l'échelle mondiale et une des menaces les plus envahissantes pour beaucoup d'espèces inscrites aux Annexes de la Convention. La nature intergouvernementale de la gestion des pêches, notamment en haute mer, signifiait qu'une coopération mondiale était plus que jamais nécessaire si les prises accidentelles devaient être réduites à des niveaux ne menaçant plus la biodiversité marine. Le WWF a été encouragé par les efforts de la CMS pour traiter la question des prises accidentelles à ce jour, notamment la nomination d'un conseiller scientifique pour les prises accidentelles, tout en encourageant vivement à redoubler d'efforts. Le WWF était également engagé dans les activités relatives au changement climatique – à la fois pour réduire les émissions et incorporer des stratégies d'adaptation aux changements de climat dans ses programmes mondiaux de terrain. Le WWF s'est félicité des grands travaux de la CMS sur les stratégies d'adaptation aux changements de climat pour les espèces migratrices et espère une collaboration plus étroite pour cet important domaine de travaux.

63. Elle a déclaré que, à la 31<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent de la CMS, le WWF avait espéré la nomination d'un conseiller scientifique sur les prises accidentelles, et qu'il était prêt à participer à la mise au point d'un programme rigoureux de travaux pour réduire la mortalité due à des opérations de pêche des espèces inscrites sur les listes de la CMS et à le soutenir. Le WWF continuera à appuyer l'élaboration et l'application des accords de la CMS dans le monde. Cependant, le WWF était très préoccupé par le manque permanent de contributions volontaires des Parties pour des applications. Si la mise au point permanente de nouveaux accords était essentielle au fonctionnement de la CMS, l'élaboration d'accords ne garantissait pas automatiquement leur application. Pour atteindre ce but le programme de travail de la CMS devait être suffisamment soutenu. Outre la recherche de nouvelles Parties, il doit y avoir suffisamment de collecte de fonds et de financement fourni par les Parties. C'était une responsabilité qui incombait aux Parties – non tout d'abord aux ONG partenaires. Tandis que le WWF continuera à soutenir la mise en œuvre de la CMS, y compris par des activités de collecte de fonds, cette collecte et ces allocations de crédits incombaient aux Parties. Le succès de la CMS pour générer de nouveaux accords, y compris des MoU, impliquera nécessairement des augmentations de coûts pour le Secrétariat et les Parties. La réalité était qu'il y avait beaucoup plus de travail à entreprendre pour assurer l'avenir des espèces migratrices. Ceci n'était pas de la bureaucratie mais le coût de la conservation dans un contexte complexe impliquant de nombreux pays. En outre, le programme des petits prêts devait également être appuyé comme l'ont souligné le président du Conseil scientifique et le représentant de la WDCS. Le WWF avait encouragé vigoureusement les Parties à augmenter substantiellement leurs contributions – financières et en matière de service d'accord – afin de faciliter une application effective des travaux pour la conservation des espèces inscrites à la CMS.

64. John O'Sullivan (BirdLife International) a dit qu'il souhaitait mentionner un certain nombre de questions méritant d'être soulignées. La première concernait le progrès significatif sur le Mémoire d'accord (MoU) proposé sur la conservation d'espèces d'oiseaux de plume migrateurs d'Amérique du Sud, premier accord exclusivement sur les espèces d'Amérique, présentant donc un message indiquant le sérieux du point de vue de la CMS sur l'importance de la région. Le personnel de BirdLife dans les pays en question, et son bureau régional de Quito, était étroitement et activement engagé et travaillait en collaboration avec le Secrétariat de la CMS et les gouvernements nationaux pour faire appliquer mondialement le MoU rapidement et efficacement. BirdLife a aussi exprimé sa satisfaction en apprenant du représentant régional pour les Amériques que des progrès avaient été accomplis sur un MoU en faveur des flamants des Andes ; le gouvernement du Royaume-Uni travaillait efficacement et intelligemment pour mener à bien un instrument sur les oiseaux de proie et les hiboux. BirdLife était satisfait de coopérer

dans de nombreux domaines, dont tout récemment par la fourniture de données sur la situation et la répartition d'espèces en Asie du sud-est auxquelles l'instrument pourrait s'étendre. BirdLife a regretté l'arrêt des progrès pour ce qui est de l'Accord sur l'outarde houbara pour lequel une autre réunion de négociation proposée pour la fin de 2006 avait été reportée. Tous les efforts devraient être faits pour empêcher que l'initiative ne recule dans l'obscurité où elle avait été plongée pendant tant d'années.

65. Au sujet de deux oiseaux extrêmement rares, il a indiqué qu'en août une expédition pour rechercher le courlis à bec grêle en Ukraine n'avait pas trouvé l'espèce à un point de repos possible de la migration et qu'il n'y avait pas eu d'observation confirmée pour une période s'étendant sur plusieurs années. Toutes sortes de recherches continueront mais il devient de plus en plus difficile d'avoir un espoir pour la survie de l'espèce. On disposait de meilleures nouvelles sur la population très migratrice d'ibis chauves qui avait été récemment découverte nidifiant en République arabe syrienne. Après quelques frustrations, en 2006 il avait été possible d'attacher des émetteurs par satellite à un petit nombre d'oiseaux et de suivre leur migration à partir de ce pays par l'Arabie saoudite et au Yémen où ils avaient fait une pose avant de traverser la mer Rouge et d'aller en Ethiopie où il semble qu'ils se soient fixés. Bien que la population connue soit petite, moins de 20 oiseaux, une meilleure connaissance de leur destination, donc de leurs besoins et des menaces potentielles auxquelles ils devaient faire face, signifiait que des mesures de conservation plus efficaces pouvaient être prises pour leur donner une chance de survie.

66. Tim Johnson (PNUE/CMSC) a déclaré que le CMSC jouissait d'un partenariat étroit avec la CMS avec laquelle il avait coopéré dans de nombreux domaines, notamment dans la gestion des connaissances et de l'information.

#### **Point 6 de l'ordre du jour (suite) : Conclusion de la MoP d'ASCOBANS**

67. Le Comité permanent a ensuite débattu de la conclusion de la récente MoP d'ASCOBANS en **session close** (restreinte aux membres, aux Etats observateurs et aux administrateurs chevronnés du Secrétariat de la CMS). Cette portion du rapport figure à l'Annexe 4 et est soumise à une distribution restreinte à ceux qui ont assisté à la session close.

68. Le document final de la décision Conditions et paramètres proposés pour une fusion intérimaire du Secrétariat PNUE/ASCOBANS avec le Secrétariat PNUE/CMS (CMS/StC31/CRP2/Rev.2, joint au présent rapport en Annexe 5), sur laquelle on était tombé d'accord au cours de la session close, a été distribué à tous les participants pour information. Le président a souligné que la principale préoccupation du Comité dans son projet de décision avait été de s'assurer qu'une solution satisfaisante soit trouvée pour aider ASCOBANS tout en sauvegardant la personnalité juridique de la CMS et des accords associés et en veillant à ce que la CMS ne souffre d'aucun fardeau financier comme résultat.

69. Mme Prideaux a remercié le président de lui avoir fourni l'occasion de faire une déclaration à propos de la décision mentionnée ci-dessus et de rechercher d'autres éclaircissements. En tant que participant de longue date et soutien des travaux de conservation d'ASCOBANS, la WDCA a estimé déconcertant que les débats substantifs autour d'ASCOBANS pendant la MoP d'ASCOBANS et le Comité permanent de la CMS se soient déroulés derrière des portes closes. Les discussions étaient souvent aussi importantes que les décisions, le manque de transparence faisait obstacle à un dialogue important et a laissé de nombreuses questions primordiales non résolues. Ses commentaires ont été notés par la réunion mais le président a souligné que de telles sessions closes étaient de pratique courante.

70. Mme Prideaux a alors demandé quand le budget figurant au paragraphe 4 en tant qu'Annexe A dans le projet de document serait disponible et quelles ressources seraient mises en

balance comme indiqué au paragraphe 7 (et si cela inclurait les travaux du programme d'ASCOBANS sur la conservation). Le Secrétariat a expliqué que le budget n'avait pas encore été décidé et que les décisions finales à ce sujet seraient prises lorsque les Parties à ASCOBANS se réuniraient à nouveau.

## **Point 7 de l'ordre du jour : Ressources**

### **Point 7(a) de l'ordre du jour : Personnel et organisation du Secrétariat**

71. M. Hepworth a présenté cette question à l'ensemble des participants à la réunion, se référant au document (CMS/StC31/4) et à ses Annexes. Il a souligné que les plans concernant le personnel n'impliquaient aucune augmentation du nombre de postes permanents qui resterait à 14. Tout accroissement devrait être décidé à la prochaine CdP. Cependant, l'exercice actuel lui offrait sa première occasion en sa qualité de directeur exécutif de procéder à des changements dans l'organigramme du Secrétariat dans le but d'améliorer sa capacité générale en particulier pour ce qui est d'IT. Ceci était important car l'entière responsabilité du site Web de la CMS incomberait bientôt au Secrétariat. On pourrait recourir à du personnel temporaire pour traiter des projets spécifiques, mais cela exigerait des crédits. Les autres changements étaient pour la plupart mineurs et de routine.

72. Le Comité permanent a ensuite discuté de la question en **session close** (restreinte aux membres, aux Etats observateurs et aux administrateurs chevronnés du Secrétariat de la CMS). On peut trouver cette portion du rapport à l'Annexe 4. Elle fait l'objet d'une diffusion limitée à ceux qui ont assisté à la session close.

### **Point 7(b) de l'ordre du jour Etat des budgets du Fonds d'affectation spéciale de la CMS**

73. M. Hepworth a présenté cette question en se référant au document (CMS/StC31/5) et à ses annexes. Il a rendu particulièrement hommage à l'Argentine pour le récent paiement de ses arriérés qui représentaient une somme considérable. Il a ajouté que la situation budgétaire à laquelle la CMS devait faire face était très serrée.

74. Jazmin Kanza (administratrice chargée de l'Administration et de la gestion des fonds) a remercié les pays qui avaient versé leurs contributions et rappelé aux membres du Comité permanent – et, par leur intermédiaire, à toutes les Parties – que les contributions devaient être versées à temps. Les fonds actuels étaient insuffisants pour permettre d'atteindre tous les objectifs de la Convention. Elle a apprécié les efforts des membres du Comité pour encourager les pays de leur région à verser leurs contributions et à faire des contributions volontaires. Elle a ajouté que le document était un papier normalisé du modèle de celui qui était utilisé aux réunions précédentes.

75. Le Comité a noté le rapport. .

### **Point 7(c) de l'ordre du jour Activités de collecte de fonds**

#### **Point 7(c)(i) de l'ordre du jour Rapport de la réunion de donateurs, 27 septembre 2006**

76. Mme Deda a présenté la question, attirant l'attention, avec le président, sur le rapport de la réunion de la CMS concernant les priorités pour la réalisation du programme de travail 2007-2008 et les présentations faites par le Secrétariat de la CMS au Campus des Nations unies, Bonn, le 27 septembre 2006 (CMS/StC31/Inf.9, postés sur le site Web de la CMS). Un projet de rapport a été diffusé au cours de la réunion et légèrement amendé par les participants.

77. Pour ce qui est du programme des petits prêts, le président a fait observer que le Secrétariat avait établi une liste de Projets-Initiatives pour des contributions volontaires 2006-

2008 (CMS/StC31/Inf.6/Rev.1) et à encouragé les membres du Comité à l'examiner, compte tenu de l'importance des initiatives prestigieuses et des projets prioritaires pour des espèces décidés au cours de la précédente CdP. Il a prié instamment les Parties, notamment les pays donateurs, de ne pas oublier les priorités du monde en développement.

78. Un certain nombre de corrections mineures ont été apportées aux documents de la réunion du Comité permanent à la demande de membres de ce Comité.

#### **Point 7(c)(ii) de l'ordre du jour Secteur de collecte de fonds privés et volontaires**

79. Mme Deda a présenté la question à la réunion en se référant au document CMS/StC31/6.

80. M. van Klaveren a déclaré que, lors de plusieurs réunions précédentes du Comité permanent, la question de la déduction de 13% du Coût du Soutien du Programme du PNUE (PSC) des donations avait été soulevée et il souhaitait savoir si des progrès avaient été faits pour réduire ce fardeau. Il a trouvé particulièrement curieux qu'une telle déduction ait été faite par exemple sur la donation du gouvernement allemand aux amis de la CMS. En l'absence de toute représentation du PNUE à la réunion, Mme Kanza a expliqué que la question se posait depuis longtemps et était très délicate. Le PSC était une disposition institutionnelle décidée par l'Assemblée générale. Le cas de la CMS avait été débattu à la CdP précédente et faisait l'objet d'un nouvel examen. Le PNUE semblait ouvert au débat et pourrait envisager de réduire le fardeau dans certains cas – les précédents incluaient le projet sur l'antilope. Mais le PNUE ne voulait pas offrir une couverture d'exemption à toutes les donations à la CMS. Le président a ajouté que les plus petites conventions, comme la CMS, pouvaient parfois bénéficier du PSC. M. Hepworth a rappelé qu'il avait été décidé à la précédente CdP que le PNUE serait invité à envisager des réductions cas par cas de contributions PSC. Il soumettra une liste de projets pour lesquels un financement a été obtenu afin qu'ils puissent être examinés. Il a ajouté que, comme le président l'avait suggéré, la CMS bénéficiait souvent du Fonds PSC sous la forme d'aides financières ou en personnel.

81. M. Williams (Royaume-Uni) a posé une question sur le processus de sélection pour les grades L et le coût relatif comparé au recrutement de consultants locaux. M. Hepworth a répondu qu'en théorie le coût était presque le même. Le personnel de grade L pouvait être cependant souvent recruté à un grade inférieur, ce qui réduisait légèrement les coûts.

#### **Point 7(d) de l'ordre du jour Nouveaux bureaux du Secrétariat à Bonn**

82. M. Hepworth a remercié le gouvernement allemand du nouveau siège à Bonn et loué ses installations modernes. Il était également très utile de pouvoir partager les mêmes locaux avec les secrétariats d'ASCOBANS et d'EUROBATS. Le déménagement vers les nouveaux bureaux avait pris beaucoup de temps mais avait été un processus collectif utile. En outre, les dispositions du bâtiment avaient permis d'améliorer le travail d'équipe, d'appliquer des méthodes de travail plus souples et plus modernes. Mais il a ajouté que s'il y avait quelque chose qui devait être amélioré c'était la fourniture de Technologies d'Information (IT).

#### **Point 8 de l'ordre du jour : Planification**

##### **Point 8(a) de l'ordre du jour Plan de travail de la CMS**

83. M. El Kabiri a expliqué que le Plan de travail figurant dans le document CMS/StC31/12/Rev.1 était le résultat d'un effort conjoint de tous les services du Secrétariat à la suite de CdP8. Le Secrétariat a demandé au Comité d'encourager ses gouvernements et autres donateurs de fournir les ressources appropriées par des initiatives régionales afin de mettre en œuvre le Plan de travail de la CMS 2006.

84. Le président a souligné à nouveau l'importance des petits dons et des petits projets faisant participer des pays en développement. Il a lancé à nouveau un appel pour l'obtention de fonds et félicité le Secrétariat pour son travail d'équipe.

#### **Point 8(b) de l'ordre du jour Priorités pour 2007-2008 et au delà**

85. M. Hepworth a présenté le document CMS/StC31/13 qui portait sur le point de l'ordre du jour. Il a souligné le fait que les donations étaient par leur nature irrégulières et attribuées à des activités spécifiques. Il fallait donc accepter que certains projets puissent ne pas être financés, ce qui était la raison pour laquelle des priorités devaient être fixées. La priorité la plus élevée était la conclusion de nouveaux accords déjà envisagés dans la préparation de CdP9 et il en attendait des progrès significatifs. Il y avait un certain nombre de nouveaux accords envisagés ou existants sur lesquels le Secrétariat serait déçu de ne pas continuer à travailler : les oiseaux d'eau d'Amérique du Sud, l'itinéraire aérien d'Asie centrale, les antilopes saïga, les gorilles en Afrique occidentale, centrale et orientale, les tortues de la côte atlantique de l'Afrique, les éléphants d'Afrique de l'Ouest – et un nouvel accord sur les cétacés du Pacifique pour lequel il remerciait l'Australie qui avait annoncé une donation de 25 000 AUS\$ pour la première réunion de ce MoU. Ces accords ne seraient pas élaborés au détriment d'autres projets mais étaient considérés par le Secrétariat comme les plus pressants. En réponse à une question posée par le président, il a ajouté que les priorités du paragraphe 6 du document n'avaient pas été placées dans un ordre particulier.

86. M. Schall a déclaré que les critères choisis étaient logiques et il a admis que les fonds étaient limités. M. van Klaveren a dit que les pays qui bénéficiaient de projets pourraient manifester un plus grand intérêt à leur réalisation. Il n'y avait pas assez de renseignements en retour de la part des bénéficiaires et cela pouvait se révéler quelque peu décourageant pour les donateurs déclarés et potentiels. M. Idriss, appuyé par M. van Klaveren et M. Hagemeyer, a demandé qu'un accord spécifique pour les petits cétacés d'Afrique de l'Ouest soit conclu. M. Barbieri et M. Hepworth ont donné l'assurance qu'un tel accord serait réalisé.

87. M. Baker a déclaré que son gouvernement faisait don de 50 000 AUS\$ par an pendant trois ans pour appuyer les travaux du conseiller scientifique spécialisé dans les prises accidentelles, notamment en raison de l'impact mondial des prises accidentelles sur les espèces migratrices. Mme Nickson a ajouté que le WWF apporterait son aide à un nouvel instrument visant à protéger les cétacés d'Afrique de l'Ouest. Mme Prideaux a appuyé les recommandations du Secrétariat pour les priorités et a ajouté que la WDCS était également prête à apporter son aide à l'initiative en faveur des petits cétacés d'Afrique de l'Ouest.

88. M. Hagemeyer a suggéré que la liste des priorités soit intégrée au Plan de travail afin qu'il soit plus facile pour les donateurs de prendre des décisions. Il en a été ainsi décidé.

#### **Point 8(c) de l'ordre du jour Objectif 2010 pour la biodiversité**

89. Mme Deda a présenté la première partie du document CMS/StC31/10 et a notamment expliqué l'organigramme qui y était joint. Se référant à la deuxième partie du document, M. Barbieri a fait état des progrès accomplis dans la mise au point d'indicateurs pour les espèces migratrices et notamment la participation de la CMS dans le partenariat concernant les indicateurs de 2010 pour la biodiversité. Il a été demandé au Comité de noter les mesures prises par le Secrétariat pour relier le programme de la Convention à l'objectif 2010, de prendre note des progrès accomplis pour la mise au point des indicateurs de 2010 et de confirmer le soutien de la Convention au projet de partenariat concernant les indicateurs de 2010 pour la biodiversité. Il en a été ainsi décidé.

90. M. van Klaveren a regretté qu'aucun accord de la CMS n'ait été spécifiquement mentionné dans le texte. Il a également demandé que la liste des pays sélectionnés pour observation particulière dans l'organigramme (Chine, Brésil, Fédération de Russie, petits Etats insulaires en développement) soit supprimée, tous les pays devant recevoir une attention équivalente. Il en a été ainsi décidé.

91. M. Hagemeyer a attiré l'attention sur la requête figurant dans le document destiné au Comité pour encourager les Parties et autres donateurs à fournir des ressources équivalentes pour la réalisation du projet. Il a sollicité les chiffres relatifs à ces ressources afin que les Parties et autres donateurs connaissent exactement ce qu'il fallait donner. M. Barbieri a dit qu'il n'y avait pas de chiffre exact mais qu'on espérait que les donations seraient faites pour soutenir des domaines donnés d'intérêt. Le Comité a accepté cette demande.

### **Point 9 de l'ordre du jour : Demandes de suivi au Comité permanent pour les Décisions de CdP8**

#### **Point 9(a) de l'ordre du jour Résolution 8.11 : Coopération avec d'autres conventions**

92. Mme Deda a présenté le document CMS/StC31/11. Conformément à ce document, le Comité permanent a demandé au Secrétariat de continuer à assurer la liaison avec d'autres conventions pour faire progresser les travaux en vue d'atteindre l'objectif 2010. Le Comité permanent a également demandé au Secrétariat de faire avancer les travaux, en attendant un financement volontaire, sur l'harmonisation et l'acheminement en ligne des rapports comme priorité et de faire état des résultats à la prochaine session de la CdP. Le Comité s'est également félicité du rôle croissant du PNUE pour faire progresser les travaux inter-agences par l'organisation de réunions spécialisées ainsi que par le soutien et le financement directs des projets.

93. Douglas Pattie (UNCCD) a réaffirmé l'intérêt de son organisation pour le programme de travail de la CMS sur les antilopes sahélo-sahariennes et pour son association avec le Plan d'action pour l'antilope. Il a noté que les programmes d'action nationaux UNCCD offraient une fenêtre stratégique à la CMS pour qu'elle s'engage dans un dialogue politique au niveau national qui pourrait être orienté vers l'amélioration des habitats d'Etats clé de l'aire de répartition. Il a souligné à nouveau l'engagement de travailler avec la CMS dans le cadre du MoU 2003 conclu entre les deux organisations.

#### **Point 9(b) de l'ordre du jour Résolution 8.21 : Conseillers scientifiques supplémentaires**

94. Le Comité permanent a débattu de la question en **session close** (restreinte aux membres, aux Etats observateurs et aux administrateurs chevronnés du Secrétariat de la CMS). Cette portion du rapport figure à l'Annexe 4 et sa distribution est limitée à ceux qui ont participé à la session close.

95. M. Mshelbwala a annoncé à la réunion qu'il avait été décidé à la session close d'approuver les nominations de Zeb S. Hogan, Barry Baker et Alfred Oteng-Yeboah en tant que conseillers scientifiques pour les poissons, les prises accidentelles et la faune africaine, respectivement. Mme Nickson s'est félicitée de cette annonce et a promis le soutien du WWF au nouveau conseiller pour les prises accidentelles, en particulier. L'élection du conseiller pour les prises accidentelles et les activités relatives à l'Année du dauphin souligneront encore la nécessité d'un instrument pour protéger les cétacés d'Afrique de l'Ouest. Le WWF pourrait offrir son expérience et son soutien pour ce qui est notamment des problèmes relatifs à la technologie des engins, à la pêche du thon et au chalutage des crevettes.

### **Point 9(c) de l'ordre du jour Résolution 8.22 : Impacts nuisibles envers les cétacés**

96. M. Barbieri a rappelé que la Résolution 8.22 avait été adoptée à CdP8, demandant pour la CMS un programme de travail sur les menaces d'origine humaine envers les cétacés. Un programme devait être élaboré en une synergie avec d'autres organisations auxquelles serait notifiée la résolution pour éviter la duplication de travaux. Ce processus avait commencé – par exemple, une notification avait été adressée à la dernière réunion de la CBI – et se poursuivrait. Un examen de l'importance que la CMS et les accords de la CMS relatifs aux cétacés consacrent aux impacts dans le cadre de leurs activités de réduction des menaces et une analyse des lacunes et des chevauchements entre les activités de la CMS et celles des organismes internationaux pertinents commencera en novembre 2006 à laquelle participeront d'autres organismes, et ses conclusions feront l'objet d'un rapport à la prochaine réunion du Conseil scientifique. Un projet de programme de travail sera élaboré après cette réunion et soumis à la prochaine CdP comme demandé dans la résolution.

97. Le président, Mme Prideaux, MM. Baker et van Klaveren se sont félicités des progrès accomplis et de la coopération avec d'autres organismes. M. Baker a attiré à nouveau l'attention sur le MoU sur la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique, et le président a rendu hommage à l'Australie pour avoir pris la tête pour ces questions.

### **Point 9(d) de l'ordre du jour Résolution 8.24 : Rapports nationaux**

98. M. Rilla a présenté le document CMS/StC31/8/Rev.1, en attirant l'attention sur la mesure requise, à savoir que le Comité permanent était invité à souligner l'importance de l'envoi de rapports en ligne ce qui améliorerait l'efficacité et l'harmonisation de l'information fournie par les Parties et donc encourageait les Parties à fournir un soutien financier à l'établissement d'un système de rapport en ligne. Étant donné que l'accès en ligne restait difficile dans de nombreux pays, notamment en Afrique et dans certaines parties de l'Amérique latine et de l'Asie, des rapports sur papier seraient maintenus pour un avenir prévisible. Mais le but final était de créer un centre d'échange de connaissances et de recommandations.

99. M. Johnson a ajouté que le processus pourrait être construit sur le système de rapport existant. Il a aussi attiré l'attention sur le projet de rapports nationaux en ligne (SONAR 2010) développé en coopération avec le CMSC pour surveiller l'application de la Convention et de ses accords ainsi que le moyen d'atteindre l'objectif 2010. Il permettrait de rendre immédiatement disponibles des renseignements statistiques et améliorerait l'acheminement des rapports en ligne et la gestion de l'information. Le projet profiterait largement à l'ensemble de la famille de la CMS.

100. Le rapport et les explications ont été notés.

### **Point 9(e) de l'ordre du jour Résolution 8.27 : Centre d'étude scientifique sur la grippe aviaire**

101. M. Rilla a présenté le document CMS/StC31/9, en expliquant que depuis juillet 2006 il avait succédé à M. Barbieri pour prendre la responsabilité de la coordination du Centre d'étude scientifique. Beaucoup de renseignements s'étaient accumulés à partir du séminaire scientifique sur la grippe aviaire, l'environnement et les oiseaux migrateurs, qui s'était tenu à Nairobi en avril 2006 et était disponible sous forme de CD-ROM. Il a attiré l'attention sur la mesure requise, à savoir qu'il était demandé au Comité permanent de prendre note des développements concernant l'application de la Résolution 8.27, notamment sur le rôle du Secrétariat de la CMS dans la direction du Centre d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages et de confirmer son intention de continuer à jouer ce rôle. Le Comité a été également invité à

encourager les Parties et autres donateurs à fournir un soutien financier pour poursuivre le développement de l'AIWEb et sa gestion par un coordinateur du Centre d'étude. La réponse a été positive mais il était essentiel de poursuivre les travaux.

102. M. Hagemeyer a insisté sur la nécessité de coopérer étroitement avec d'autres participants et leurs initiatives, et de faire participer les médias étant donné que la question était une de celles qui évoluaient rapidement. M. Williams a déclaré que le Royaume-Uni serait prêt à faire une contribution financière à une réunion de praticiens susceptibles de faire appel à l'expérience de ceux qui ont eu à traiter des déclenchements si le Centre d'étude voyait un intérêt à une telle réunion. M. Domashlinets a déclaré que l'Ukraine souhaiterait y apporter son expérience car elle avait déjà souffert d'une éruption épidémique sur son territoire. Il était important de s'assurer que des oiseaux n'étaient pas tués sans que ce soit nécessaire. Le président a suggéré que le Centre d'étude approche le Royaume-Uni, l'Ukraine et tout autre pays susceptible d'apporter une contribution financière ou autre. L'information, l'éducation et la préparation étaient les clés du problème. M. Rilla a de nouveau lancé un appel pour des financements.

### **Point 10 de l'ordre du jour : Prochaines réunions de la CMS**

#### **Point 10(a) de l'ordre du jour : Réunions du Conseil scientifique en 2007 et 2008**

103. M. Barbieri a confirmé que la 14<sup>ème</sup> réunion du Conseil scientifique aurait lieu à Bonn du 14 au 17 mars 2007. Il fallait encore décider si la 15<sup>ème</sup> réunion et CdP9 auraient lieu immédiatement l'une après l'autre, comme cela avait été le cas pour des réunions du Conseil scientifique précédentes tenues dans des années de CdP, ou en tant que réunion séparée qui se tiendrait un peu avant la CdP, comme cela avait été suggéré à la CdP précédente. Les principales considérations étaient d'ordre financier, une réunion séparée coûtant inévitablement plus cher.

104. En réponse à une question du président, M. Barbieri a déclaré que, d'après les calculs du Secrétariat, l'allocation d'environ 46 000 euros pour couvrir les frais de voyage de la 14<sup>ème</sup> réunion était insuffisante (d'après la participation théorique basée sur le nombre de membres actuels et le coût des sessions précédentes) d'environ 40 000 euros. Afin de combler ce manque, on envisageait d'adresser une lettre de collecte de fonds aux pays traditionnellement donateurs. M. Hepworth a ajouté qu'on pourrait demander poliment aux pays développés de NE PAS solliciter de remboursement de frais de voyages pour les participants qui étaient leurs nationaux.

105. M. Mshelbwala a déclaré que la 15<sup>ème</sup> réunion devrait être tenue immédiatement après CdP9 si les fonds n'étaient pas suffisants pour faire face aux coûts supplémentaires, mais cela signifierait de ne pas tenir compte de la requête faite à CdP8. M. Schall s'est demandé si on ne pouvait pas trouver le moyen de réduire le nombre de participants aux réunions du Conseil scientifique car la liste était longue. Le président a demandé au Conseil scientifique et au Secrétariat de rechercher les moyens de simplifier le Conseil. M. van Klaveren a suggéré qu'une étude d'impact soit faite pour évaluer l'efficacité de ces réunions. Il a ajouté que son pays avait souvent envisagé d'accueillir ces réunions mais le per diem élevé imposé par les Nations unies à la Principauté les rendait excessivement coûteuses. Le président a rappelé que les groupements régionaux, tels que l'Union européenne, signifiaient que les délibérations et les processus de prise de décision étaient très lents et qu'aucune proposition faite peu avant ces réunions ne pouvait franchir à temps ces processus. M. Baker a suggéré d'adopter la méthode utilisée ailleurs qui consistait à tenir la réunion du Conseil scientifique avant la CdP mais avec un délai de trois jours entre ces deux réunions pour permettre aux décisions du Conseil d'être assimilées. M. Schall a approuvé ces propositions en ajoutant que la solution alternative était de réduire la proportion des frais de voyage payés par la CMS. M. Mshelbwala a annoncé que le Conseil envisageait de procéder à un examen de ces questions. Une enquête déjà planifiée de l'expertise disponible au Conseil qui devrait être entreprise à l'aide d'un questionnaire pourrait être utile à cet égard. M.

Hepworth a conclu le débat en disant que la question serait en tout cas examinée plus avant à la 14<sup>ème</sup> réunion du Conseil scientifique et reprise pour décision à la 32<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent.

#### **Point 10(b) de l'ordre du jour : Résultats du Questionnaire aux participants à CdP8**

106. Mme Deda a présenté les résultats du Questionnaire aux participants à CdP8, figurant dans le document CMS/StC31/15.

107. Le président s'est félicité de la réponse positive au questionnaire, le premier du genre. Il a suggéré que les accords associés de la CMS suivent cet exemple s'ils ne l'ont pas encore fait. M. Baker a adressé également ses félicitations, soulignant combien il était louable d'analyser les conclusions de ces questionnaires, ce qui n'était pas toujours le cas.

#### **Point 10(c) de l'ordre du jour Date, coût, format et lieu de CdP9 (2008)**

108. M. Hepworth a déclaré qu'il était délicat de faire à l'avance des plans pour CdP9 qui devrait avoir lieu en 2008, une année déjà chargée en termes de réunions internationales majeures dans ce domaine. La date limite pour l'offre des Parties d'accueillir la session était le 31 décembre 2006 et on espérait qu'une des deux propositions potentielles actuelles serait confirmée. D'autres offres seraient aussi les bienvenues. Faute de cela, les locaux des Nations unies devraient être utilisés, peut-être ceux de Bonn. La date proposée se situait entre le 9 et le 21 novembre 2008. La durée exacte et les dates de la session dépendaient de la période choisie pour la réunion du Conseil scientifique (point 10(a) de l'ordre du jour). Le président et M. Schall se sont félicités de la décision sur les dates provisoires, reconnaissant que les possibilités étaient limitées.

#### **Point 10(d) de l'ordre du jour Date et lieu de la 32<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent**

109. M. Hepworth a déclaré que 2007 serait aussi une année chargée en réunions et que la période la plus convenable pour la prochaine réunion du Comité permanent serait le 6 et le 7 septembre 2007, avant le commencement du Ramadan. La réunion serait probablement tenue dans la même salle de réunion à Bonn. Le président a remercié le Secrétariat de sa planification utile. La réunion a pris note de la date et du lieu provisoires.

#### **Point 11 de l'ordre du jour : Participation de la CMS au partenariat sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et sur l'utilisation durable de leurs habitats sur l'itinéraire aérien Asie orientale/Australasie**

110. M. Hepworth a présenté le sujet figurant dans le document CMS/StC31/14. Le gouvernement australien lui avait écrit invitant la Convention à soutenir le partenariat proposé WSSD Type II. Le Secrétariat avait participé aux négociations jusqu'à 2004 mais manquait d'un mandat récent pour exprimer une opinion au nom de la Convention. Les propositions marquaient un nouveau développement dans les initiatives de coopération sur les itinéraires aériens et le Secrétariat pensait que le Comité devait les examiner soigneusement pour répondre aux besoins régionaux en matière de conservation et aux implications pour la CMS de créer des précédents pour d'autres itinéraires aériens non encore couverts par des accords de l'Article IV. Le Secrétariat a estimé que la proposition était constructive et s'est félicité du rôle de leader joué par l'Australie dans les négociations de partenariat. M. Baker a expliqué clairement que l'Australie s'était totalement engagée envers la CMS et que le partenariat proposé sur l'itinéraire aérien n'avait pas pour but de fixer un précédent pour d'autres itinéraires aériens et qu'il ne devait pas être considéré comme tel. M. Schall a rappelé que la question de l'itinéraire aérien d'Asie centrale était toujours ouverte et a suggéré qu'un bref document stratégique sur les itinéraires

aériens soit préparé pour la prochaine réunion afin de régler cette question et d'autres itinéraires aériens. Le Secrétariat a donné son accord.

111. Le Secrétariat a distribué un texte : la Déclaration de la CMS à la réunion de partenariat sur l'itinéraire aérien Asie orientale – Australasie (CMS/StC/CRP1). Etant donné certains détails du texte qu'on ne pensait pas acceptables par tous les intéressés, il a été décidé d'en poursuivre l'examen en dehors de la réunion et d'élaborer un nouveau texte.

112. Suite à ces débats, le Secrétariat a distribué le texte révisé : Déclaration de la CMS à la réunion de partenariat sur l'itinéraire aérien Asie orientale – Australasie (CMS/StC/CRP1/Rev.1), qui était présenté par M. Hepworth. M. Baker a déclaré que le nouveau texte était acceptable par l'Australie et l'Océanie.

113. Le président a déclaré qu'il considérait que le Comité avait approuvé le nouveau texte, Déclaration de la CMS à la réunion de partenariat sur l'itinéraire aérien Asie orientale – Australasie (CMS/StC/CRP1/Rev.1). Il en a été ainsi décidé.

114. M. Hagemeyer a demandé que le texte de la Déclaration soit envoyé à toutes les Parties, non seulement les Parties à la CMS dans la région, avec une explication de la signification du fait qu'il s'agissait d'un Accord de l'Article IV dans l'intérêt des non Parties à la CMS en particulier. Le président et M. Hepworth ont accédé à cette demande.

## **Point 12 de l'ordre du jour : Questions diverses et clôture**

### *Chasse d'espèces d'antilopes en danger au Niger*

115. M. Hepworth a dit qu'il y avait eu des rapports concernant un groupe de chasseurs de haut niveau qui avait voyagé au Niger au début de septembre 2006 et tué un grand nombre d'animaux protégés dont l'addax. Il semblait que l'expédition avait été autorisée par les autorités de l'Etat, mais malgré une correspondance abondante, il avait été impossible de savoir exactement ce qui s'était passé. Il a demandé au Comité permanent quelles mesures prendre, rappelant que certains gestes pouvaient être à la fois coûteux et contre productifs. Une réponse rapide et appropriée était nécessaire, compte tenu des sommes importantes données par la Commission européenne au projet de protection.

116. M. Idriss, rappelant la Déclaration d'Agadir de 2003, s'est interrogé sur les moyens que la CMS pourraient mettre à la disposition des pays intéressés. Il avait été signalé que des princes arabes étrangers à la région y étaient impliqués et que pour des raisons logistiques il était impossible de mettre un terme à ces incursions dans le territoire d'Afrique centrale. Mme Herrenschildt a déclaré que son pays, la France, était particulièrement intéressé étant donné l'investissement du FFEM dans ce projet. Elle a tracé un parallèle avec les ongulés européens pour lesquels des quotas de chasse avaient été fixés comme moyen de protection de l'espèce tout en permettant aux chasseurs de poursuivre leurs activités d'une manière contrôlée, les faisant ainsi participer à la conservation. Les chasseurs locaux devraient être informés de la situation – comme cela avait été établi avec succès pour la pêche de l'esturgeon. L'éducation était souvent une solution efficace à long terme. Le président a approuvé ajoutant cependant qu'une réaction immédiate à l'événement supposé était aussi nécessaire. M. van Klaveren a suggéré qu'un rapport soit établi déterminant qui devrait prendre des mesures et recherchant les moyens par lesquels les pays donateurs pourraient exercer une pression diplomatique. Il était aussi important pour le PNUE de prendre position peut-être à la 24ème session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement qui se tiendra à Nairobi en février 2007. Le président a suggéré qu'un membre du Conseil scientifique, peut-être le conseiller pour la faune africaine nouvellement élu, pourrait faire une visite au Niger pour déterminer exactement ce qui était

arrivé. M. Mdoe a approuvé l'idée que la diplomatie officielle était nécessaire. M. EL Kabiri a contesté les rapports selon lesquels des princes arabes étaient impliqués – les chasseurs étaient de la région et les autorités nationales auraient autorisé l'expédition – mais il a soutenu qu'une enquête sur le terrain était impérative. Il faudrait envoyer une lettre officielle et exercer une pression pour que la législation soit modifiée afin d'assurer la protection des animaux concernés, mais avant tout, le projet devait pouvoir continuer. M. Idriss a insisté sur le fait que les émirs du Golfe et les personnalités de haut rang de la République arabe libyenne avaient été actifs dans la région et qu'il était difficile de contrôler leurs activités étant donné le manque de ressources.

117 M. Mshelbwala a déclaré que des incidents similaires s'étaient produits pendant des années mais que personne n'avait été voir physiquement ce qui se passait. Il accepterait volontiers de visiter la région concernée car il avait de bonnes relations dans le pays et il était d'accord pour que le nouveau conseiller pour la faune africaine l'accompagne. Des discussions avec le ministre de l'Environnement du Niger seraient très utiles. Il estimait que des discussions à un niveau moins élevé pourraient être au début plus efficaces que des débats au niveau gouvernemental pour établir les faits. Une mission de haut niveau serait par la suite utile afin de s'assurer que des mesures étaient prises pour éviter que de tels événements se répètent, en impliquant le président Wade du Sénégal au niveau NEPAD. M. van Klaveren a approuvé ajoutant que d'autres organismes écologiques ou ayant trait à la biodiversité, tels que la CITES ou l'UNCCD, pourraient également coopérer, pour éviter la duplication des efforts. Il en a été ainsi décidé.

118. Le président a approuvé les propositions, suggérant que le Groupe de liaison sur la biodiversité pourrait être l'organe approprié pour coordonner une telle action. Si les peaux des animaux entraient sur le marché international, une autre dimension s'ajouterait au problème. A la lumière des nombreuses idées avancées par le Comité, il a suggéré qu'il reviendrait au Secrétariat de décider des détails des mesures à prendre. Il en a été ainsi décidé.

119. Aucune autre question n'a été abordée. Après l'échange habituel de courtoisies, le président a déclaré close la réunion à 15 h le vendredi 29 septembre 2006.

# ANNEXES

# 31<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent

Bonn, 28-29 septembre 2006

CMS/StC31/Inf.3

## LIST OF PARTICIPANTS/ LISTE DES PARTICIPANTS

### Présidence:

Royaume-Uni (Europe) Mr. Eric Blencowe

### Vice Présidence:

Australie(Océanie) Mr. Barry Baker

### Membres:

Allemagne (Dépositaire) Mr. Oliver Schall  
 Mr. Joachim Schmitz  
 République Unie de Tanzanie (Afrique) Mr. C. J. Mdoe  
 Chad (Afrique) Mr. Mahamat Hassane Idriss  
 Peru (Les Amériques/les Caraïbes) Ms. Hildegarda Violeta Valdivieso Milla  
 Ukraine (Europe) Mr. Volodymyr Domashlinets  
 Royaume-Uni (Europe) Mr. Andy Williams

### Observateurs:

Belgique Dr. Els Martens  
 France Ms. Veronique Herrens Schmidt  
 Monaco Mr. Patrick van Klaveren  
 Allemagne Dr. Elsa Nickel  
 Tanzanie Mr. E. M. Tarimo  
 Conseil scientifique de la CMS, Président Mr. John Mshelbwala  
 PNUE-WCMC Dr. Tim Johnson  
 BirdLife International Mr. John O'Sullivan  
 Global Nature Fund Mr. Stefan Hörmann  
 International WWF Ms Amanda Nickson  
 UNCCD Mr. Arnaud De Vanssay  
 Mr. Douglas Patty  
 WDGS Dr. Margi Prideaux  
 WAZA Dr. Peter Dollinger  
 Wetlands International Mr. Ward Hagemeyer

### Secrétariat des Accords de la CMS & des Accords co-localisés

AEWA Mr. Bert Lenten  
 ASCOBANS Mr. Rüdiger Stempel  
 EUROBATS Mr. Andreas Streit  
 Common Wadden Sea Mr. Jens Enemark

### Secrétariat PNUE/CMS:

Executive Secretary Mr. Robert Hepworth  
 Deputy Executive Secretary Mr. Lahcen El Kabiri  
 Agreement Development and Servicing Officer Mr. Lyle Glowka  
 Scientific and Technical Support Officer Dr. Marco Barbieri  
 Information and Capacity Building Officer Dr. Francisco Rilla Manta  
 Inter-Agency Liaison Officer Ms. Paola Deda  
 Administrative/Fund Management Officer Ms. Jasmin Kanza

# 31<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent

*Bonn, 28-29 septembre 2006*

---

CMS/StC31/1/Rev.1

## ORDRE DU JOUR

- 1) Remarques d'ouverture et présentations
- 2) Adoption de l'ordre du jour, calendrier et règles de procédure
- 3) Adoption des rapports des 28<sup>ème</sup>, 29<sup>ème</sup> et 30<sup>ème</sup> réunions
- 4) Rapport sur l'accès de nouvelles Parties à la CMS
- 5) Rapport du Secrétariat sur les activités inter-sessions depuis novembre 2005
- 6) Rapports des membres du Comité Permanent et des Observateurs, dont les conclusions des récentes MoP d'EUROBATS et d'ASCOBANS
- 7) Ressources
  - a. Ressources humaines et organisation du Secrétariat
  - b. Statut des budgets des fonds de la CMS
  - c. Activité d'amélioration des fonds
    - i. Rapport de la réunion des donateurs du 27 septembre 2006
    - ii. Amélioration des fonds par le secteur privé et les initiatives volontaires
  - d. Nouveaux bureaux du Secrétariat à Bonn
- 8) Planification
  - a. Plan de travail de la CMS
  - b. Priorités pour 2007-8 et au-delà
  - c. Objectifs 2010 sur la biodiversité
- 9) Requête du Comité permanent sur le suivi des décisions de la CdP
  - a. Coopération avec d'autres Conventions (Res 8.11)
  - b. Conseillers scientifiques supplémentaires (Res 8.21)
  - c. Impacts défavorables sur les cétacés (Res 8.22)
  - d. Rapports Nationaux (Res 8.24)
  - e. Equipe Scientifique Spéciale sur la grippe aviaire (Res 8.27)
- 10) Réunions CMS à venir
  - a. Réunion du Conseil Scientifique en 2007 et en 2008
  - b. Résultats du questionnaire aux participants de la CdP 8
  - c. Date, coût, envergure et lieu de la CdP 9, 2008
  - d. Date et lieu de la 32<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent
- 11) Participation de la CMS au partenariat sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et sur l'utilisation durable de leurs habitats sur l'itinéraire aérien Asie orientale/Australasie
- 12) Autres points et clôture

# 31<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent

*Bonn, 28-29 septembre 2006*

CMS/StC31/2/Rev.1

## CALENDRIER

### Mercredi, 27 septembre 2006

Toute la journée Arrivée des délégués à Bonn – ou participation à la réunion des donateurs

### Jeudi, 28 septembre 2006

#### Matin

8:30 Enregistrement (Les délégués sont aimablement invités à venir chercher leurs badges.)

- 9:00 – 12:30 Points de l'ordre du jour 1-5 & point 7 (d, a, b, c)
1. Remarques d'ouverture et présentations
  2. Adoption de l'ordre du jour, calendrier et règles de procédure
  3. Adoption des rapports des 28<sup>ème</sup>, 29<sup>ème</sup> et 30<sup>ème</sup> réunions
  4. Rapport sur l'accès de nouvelles Parties à la CMS
  5. Rapport du secrétariat sur les activités inter-sessions depuis novembre 2005
  7. Ressources:
    - 7.d. Nouveaux bureaux du Secrétariat à Bonn
    - 7.a. Ressources humaines et organisation du Secrétariat
    - 7.b. Statut des budgets des fonds de la CMS
    - 7.c. Activité d'amélioration des fonds
      - 7.c.i Rapport de la réunion des donateurs
      - 7.c.ii Amélioration des fonds par le secteur privé et les initiatives volontaires
  6. Rapports des membres du Comité Permanent et des Observateurs (y compris le président du Conseil scientifique de la CMS)

12:30 – 14:00 Pause déjeuner

#### Après-midi

14:00 – 15:30 Points de l'ordre du jour 6 (suite), 8 (a, b, c) et 9d

6. suite
7. Planification:
  - 8.a. Plan de travail de la CMS
  - 8.b. Priorités pour 2007-8 et au-delà
  - 8.c. Objectifs 2010 sur la biodiversité
9. Suivi des décisions de la CdP8:
  - 9.d. Res 8.24 : Rapports Nationaux

15:30 – 17:30 Session close (Restreinte aux membres, aux Etats observateurs et aux administrateurs de haut niveau du Secrétariat de la CMS).

Points de l'ordre du jour 7a, 6, et 9b

- 7.a Ressources humaines et organisation du Secrétariat (discussion)
6. Conclusions des MoP d'ASCOBANS
  - 9.b. Res. 8.21: Conseillers scientifiques supplémentaires

## Vendredi, 29 septembre 2006

### Matin

9:30 – 12:30 Points de l'ordre du jour 9 (e,c,a), 10 (a, b, c)

9. Suivi des décisions de la CdP8
  - 9.e. Res. 8.27: Equipe Scientifique Spéciale sur la grippe aviaire
  - 9.c. Res. 8.22: Impacts défavorables sur les cétacés
  - 9.a. Res. 8.11: Coopération avec d'autres Conventions
10. Réunions CMS à venir:
  - 10.a. Réunion du Conseil Scientifique en 2007 et en 2008
  - 10.b. Résultats du questionnaire aux participants de la CdP 8
  - 10.c. Date, coût, envergure et lieu de la CdP 9, 2008

12:30 – 14:00 Pause déjeuner

### Après-midi

14:00 – 15:30 Points de l'ordre du jour 10d & 11

10. Réunions CMS à venir:
  - 10.d. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent
6. Autres points et clôture

**PROJET DE DECISION DU 31<sup>ème</sup> COMITE PERMANENT DE LA CMS****Conditions et paramètres proposés pour une fusion intérimaire du Secrétariat  
PNUE/ASCOBANS avec le Secrétariat PNUE/CMS****Statut intérimaire d'un Secrétariat fusionné et rôle de la CdP**

Sujet à la décision de la réunion qui sera tenue par les Parties à ASCOBANS de favoriser une fusion intérimaire avec le Secrétariat de la CMS:

1. Une fusion devrait être planifiée et financée sur une base intérimaire pour une période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2008, tout en garantissant que l'intégrité institutionnelle de chaque organisation est maintenue.
2. Le PNUE et le Secrétariat CMS devrait présenter un rapport concernant l'opération de fusion à la 9<sup>ème</sup> Conférence des Parties en [novembre] 2008
3. Si les Parties à ASCOBANS le requièrent, la CdP9 devrait prendre une décision concernant la continuation de la fusion, en consultation avec les Parties à ASCOBANS.

**Finances et autres affaires administratives**

Sujet à l'accord du PNUE/UNON:

4. Les Parties à ASCOBANS doivent assurer que les coûts additionnels entiers concernant les tâches reprises par le Secrétariat pour ASCOBANS seront repayés à la CMS. Le budget tel que défini à l'Annex A, devrait constituer une ligne directrice pour en assurer l'application. Les Parties à ASCOBANS vont continuer à payer des souscriptions annuelles au compte d'affectation special d'ASCOBANS.
5. Le Président de la RdP d'ASCOBANS, avant que la RdP se renouvelle au mois de Décembre 2006, devra guidé les négociations avec le Directeur Exécutif du PNUE afin d'obtenir l'assistance du PNUE relative aux coûts de transition et pour faciliter de nouveaux arrangements. Si ces négociations sont positives, les coûts vus au point 4 ci-dessus seront réduits
6. Les deux postes à mi-temps (P3 et GS5) qui seront alloués à ASCOBANS sous l'annexe A seront du type temporaire et/ou consultant afin d'assurer qu'il n'y ait pas de coûts supplémentaires se répercutant sur la CMS à la fin de la période intérimaire. Un de ces postes devra être désignés pour le coordinateur ASCOBANS.
7. Sous le budget fusionné, des fractions de temps des responsables CMS existants pourrait être allouées au travail d'ASCOBANS. Le Secrétariat CMS devrait assurer que les fonds payés dans le budget d'ASCOBANS au vu des fractions de temps allouées, seront utilisés pour fournir des ressources externes, incluant les consultations, pour l'accomplissement du Plan Stratégique de la CMS.
8. Le Secrétariat CMS, en consultation avec le PNUE, devrait soumettre, par écrit, un rapport intérimaire sur l'opération de fusion du Secrétariatd'Ascobans à la 32<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent en 2007, et par conséquent, à la 9<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la CMS en 2008.

## **Communication de la CMS à la réunion de partenariat sur l'itinéraire aérien Asie orientale - Australasie**

La Convention sur la conservation des espèces migratrices souhaite la bienvenue au Partenariat sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et l'utilisation durable de leurs habitats sur l'itinéraire aérien Asie orientale – Australasie. Le Secrétariat et les Parties clé à la CMS ont participé à la négociation du partenariat. Le Secrétariat jouera également un rôle actif, en fonction de ses ressources, dans les travaux techniques et autres du partenariat.

Se basant sur les réalisations de la Stratégie pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Asie-Pacifique, le partenariat vise à développer un réseau unique d'itinéraires aériens pour toutes des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs, conduisant potentiellement à une approche plus affinée et plus intégrée pour de nombreuses activités de coordination et de conservation, notamment la communication, l'éducation, la prise de conscience, la surveillance des populations et la création de moyens d'action. La CMS appuie la création d'un point de coordination central pour la collecte et la dissémination de l'information ayant trait au partenariat et note que chaque Etat individuellement est encouragé à créer un partenariat national pour soutenir le cadre international ainsi que faciliter et guider l'application au niveau national.

Au sein du partenariat, la CMS fera usage de leur expérience pour mettre au point des instrument intergouvernementaux similaires au titre de l'Article IV de la Convention, notamment l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP). Un instrument de la CMS est actuellement en cours d'élaboration pour l'itinéraire aérien d'Asie centrale. Une réunion d'Etats de l'aire de répartition pour créer un cadre international commun afin de promouvoir la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des zones humides organisé à New Delhi, Inde (10-12 juin 2005) sous les auspices de la CMS en coopération avec Wetlands International, a finalisé un *Plan d'action sur l'itinéraire aérien d'Asie centrale pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats*. Les négociations se poursuivent au sujet de l'instrument intergouvernemental le plus approprié afin de fournir le cadre institutionnel et juridique pour l'application du Plan d'action. Entre temps, des mesures intérimaires sont prises pour promouvoir la première application du plan. Une liaison étroite entre le CAF et les coordinateurs de l'Asie orientale sera particulièrement importante car plusieurs pays sont traversés par les deux itinéraires aériens.

Des accords espèce par espèce, non contraignants, ont également été mis au point au titre de la CMS, lesquels, outre la promotion de la conservation des espèces en question, produisent des retombées pour d'autres espèces migratrices qui utilisent le même itinéraire aérien. Un bon exemple est le Mémoire d'accord concernant les mesures de conservation pour la grue de Sibérie.

Les accords de la CMS, outre qu'ils promeuvent la coordination de mesures de conservation et de gestion le long des itinéraires aériens, fournissent des cadres d'action adéquats sur le terrain. En 2003, le Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF) est convenu de financer un projet de 12 millions de US\$ dans la zone de l'AEWA. Le projet GEF sur l'itinéraire aérien Afrique-Eurasie, maintenant connu comme « Wings Over Wetlands » (WOW) vise à renforcer et à coordonner les mesures catalytiques stratégiques pour conserver un réseau de zones humides critiques dont dépendent les oiseaux d'eau migrateurs pour terminer leur cycle annuel. Il y a trois composants du projet reliés ensemble : création d'un réseau de sites, renforcement de la capacité technique et

amélioration de la communication et de la coordination. Wetlands International et BirdLife International dirigent l'application de ce projet ambitieux.

GEF soutient aussi un projet pour créer un réseau de zones humides et d'itinéraires aériens pour la conservation de la grue de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau migrateurs en Asie. Le projet, actuellement en cours de réalisation, a été proposé par la CMS et la Fondation internationale de la grue et utilise le MoU sur la grue de Sibérie comme cadre pour son application. GEF fera une contribution d'un total de 10 millions US\$ sur une période de six ans. Un co-financement supplémentaire de 12,7 millions US\$ a été engagé.

Les exemples mentionnés ci-dessus attestent de l'importance et de la valeur de la CMS dans la conclusion et l'application des accords sur les itinéraires aériens. Pour ce qui est de l'itinéraire aérien d'Asie orientale – Australasie, sujet de la réunion d'aujourd'hui, la CMS a apporté sa contribution en pavant la route pour les gouvernements de cette région afin de commencer à penser aux arrangements coopératifs par truchement des négociations exploratoires au début des années 1990 pour mettre au point un accord régional. En effet, on note avec satisfaction que nombre de principes contenus dans ces premiers projets se retrouvent dans le présent document sur le partenariat.

Consciente de la nécessité qu'un plus grand nombre de gouvernements participent comme partenaires volontaristes et actifs, la CMS espère que ce partenariat informel et volontaire servira de pont pour un dispositif plus permanent sous ses auspices. Nous notons à cet égard que plus de la moitié des Etats formant ce partenariat soit sont des Parties à la Convention soit participent à des accords d'espèce mis au point sous ses auspices. Le présent partenariat sera complémentaire de la plupart des initiatives de la CMS que j'ai déjà mentionnées ci-dessus, notamment : AEWA, CAF et MoU sur la grue de Sibérie. La CMS est prête à débattre de la mise au point de dispositions de coordination appropriées.

**Le Comité permanent de la CMS à sa 31<sup>ème</sup> réunion a approuvé l'initiative de Partenariat sur l'itinéraire aérien d'Asie orientale et encouragé toutes les Parties et autres Etats de la région à y adhérer.**

**Le Comité permanent a d'autre part décidé qu'il serait approprié pour le Secrétariat d'indiquer la volonté de la Convention de participer à l'application du Partenariat en approuvant officiellement le texte et de prendre des dispositions pour inclure les mesures nécessaires dans son programme de travail.**

**Sans préjuger de leur approbation potentielle du Partenariat, le Secrétariat et les Parties soussignées à la Convention sur les espèces migratrices reconnaissent que le Partenariat pouvait remplir les conditions d'un accord non contraignant au titre de l'Article IV (4) de la Convention, et le reconnaissent comme tel.**

**Australie  
Bangladesh  
Mongolie  
Nouvelle-Zélande  
Philippines**